

DÉPARTEMENT DE LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES au Commerce International



2021 – 2022

SOMMAIRE

I.	Calendrier UNIVERSITAIRE 2021 – 2022	4
II.	LE DÉPARTEMENT LEA	5
III.	Liste des Enseignant-es de Licence	7
IV.	LA FORMATION LEA.....	8
V.	RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU DÉPARTEMENT.....	8
VI.	RÈGIME GÉNÉRAL DES ÉTUDES UJM ET SPÉCIFIQUES DE LA COMPOSANTE	11
VII.	PLAN RÉUSSITE EN LICENCE (PRL)	13
VIII.	OUTILS DOCUMENTAIRES.....	14
IX.	RECHERCHE DOCUMENTAIRE	15
X.	LANGUE FRANÇAISE.....	16
XI.	PROJET PERSONNEL ET PROFESSIONNEL (PPP)	17
XII.	ORGANISATION GÉNÉRALE DES ÉTUDES.....	18
1.	ENSEIGNEMENTS DE LICENCE (Semestre 1 à Semestre 6).....	18
2.	Programme OSEZ L'ALLEMAND (Allemand débutant).....	30
3.	STAGE DE LICENCE	32
4.	ÉTUDIER À L'ÉTRANGER EN LICENCE.....	34
A.	PROGRAMME ERASMUS + (SEMESTRES 5 ET/OU 6) :	34
B.	AUTRES PROGRAMMES (SEMESTRES 3, 5 ET/OU 6) :	35
C.	DESTINATIONS POSSIBLES SELON LA COMBINAISON LINGUISTIQUE DE CHAQUE ÉTUDIANT ET CRITÈRES DE SÉLECTION :	37
5.	BIBLIOGRAPHIES DE LICENCE.....	38
XIII.	POURSUITE D'ÉTUDES ET DÉBOUCHÉS.....	41
XIV.	L'OUVERTURE INTERNATIONALE.....	42
XV.	AUTRES DIPLÔMES ET EXAMENS	43
XVI.	RELATIONS DE L'ÉTUDIANT-E AVEC L'EXTÉRIEUR	45
XVII.	COMPLÉMENTS	48

Important : ce livret vous sera extrêmement utile toute l'année.
Prenez soin de le consulter régulièrement.

I. CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2021 – 2022

Réunions de rentrée

Les réunions d'accueil de l'ensemble des étudiant-e-s auront lieu. Les dates et les salles sont affichées sur le site internet de la faculté.

Une information sera donnée ce jour-là à propos des **emplois du temps**, qui seront **consultables sur MyUJM**.

Les **plans des campus** sur le site internet de l'université.

CALENDRIER DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2021-2022

Le calendrier de la faculté ALL reproduit dans ce livret peut être téléchargé sur le site internet de la faculté ALL :  <http://fac-all.univ-st-etienne.fr>

Début des cours : le lundi 06 septembre 2021 (conformément à l'emploi du temps)

ANNÉE UNIVERSITAIRE :

Semestres impairs :

Cours du lundi 6 septembre 2021 au samedi 4 décembre 2021 (12 semaines).

Rattrapage des cours du lundi 6 au samedi 11 décembre 2021

Examens terminaux session une du lundi 03 janvier au samedi 15 janvier 2022

Examens terminaux session deux du lundi 20 juin au samedi 25 juin 2022

Semestres pairs :

Cours du lundi 17 janvier 2021 au samedi 16 avril 2021 (12 semaines).

Rattrapage des cours du Madi 18 au samedi 23 avril 2022

Examens terminaux session une du lundi 09 mai au samedi 21 mai 2022

Examens terminaux session deux du lundi 27 juin au samedi 02 juillet 2022

VACANCES UNIVERSITAIRES :

Toussaint : du lundi 01 novembre au dimanche 07 novembre 2021.

Noël : du lundi 20 décembre au dimanche 2 janvier 2022.

Hiver : du lundi 21 février au dimanche 27 février 2022.

Printemps : du lundi 25 avril au dimanche 1 mai 2022.

Ascension : du jeudi 26 au dimanche 29 mai 2022.

ATTENTION

Des modifications pourront être apportées à ce livret.

Les étudiant.es sont invité.es à consulter régulièrement, pour toutes informations relatives à leur scolarité leur messagerie universitaire, l'espace numérique de travail (MyUJM), ainsi que les panneaux d'informations LEA placés au rez-de-chaussée du bâtiment H.

II. LE DÉPARTEMENT LEA

DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT

Rosa-Maria Fréjaville

RESPONSABLE DES STAGES DE L3

Mme Anne-Pauline SANTER

04 77 42 16 37

anne.pauline.santer@univ-st-etienne.fr

GESTION DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT

Mme Sylvie FERRET

04 77 42 13 13

sylvie.ferret@univ-st-etienne.fr

SECRETARIAT DE LA SCOLARITÉ

M. Frédéric DETROIS

04 77 42 13 22

Frédéric.detrois@univ-st-etienne.fr

CHARGÉ DE MISSION AUX RELATIONS INTERNATIONALES

(Mobilité étudiante et enseignante)

M. Franck MARTIN

04 77 42 16 37

franck.martin@univ-st-etienne.fr

RÉFÉRENTES INSERTION PROFESSIONNELLE

Mme Anne-Pauline SANTER

anne.pauline.santer@univ-st-etienne.fr

SERVICE COMMUN DES RELATIONS INTERNATIONALES

Accueil/Secrétariat : 04 77 43 79 70

Mme Aurélie BRAYET (info Bourses) : 04 77 43 79 63

Mme Anouk Abramovici (info Mobilité) : 04 77 43 79 65

depart_international@univ-st-etienne.fr

Tous les enseignants et toutes les enseignantes, de même que le personnel administratif, vous souhaitent une excellente année universitaire.

III. LISTE DES ENSEIGNANT-ES DE LICENCE

Enseignant-es de langues

ANGLAIS :

Mmes C. Barone (PRCE), C. Belk (L), A. Bruyas (CC), R. Chatelard (CC), A. Dalles (CC), M. Dupas (CC), C. Dualé (PR), A. L. Marin-Lamellet (MC), A. P. Santer (PRAG).

MM. T. Berthomieu (CC), A. Bouret (Contractuel), J. Loader (L), A. Mahdi (CC), L. Tracy (MC).

ALLEMAND :

Mmes C. Damon (CC), V. Huber (CC), J. Nitschke (CC), I. Pauze-Kevenhörster (PRAG), E. Pazdzior (CC), P. Viallet (MC).

ESPAGNOL :

Mmes R. Audoubert (MC), M. C. Del Vecchio (PRAG), M. Gallardo Puga (L), E. Sánchez de la Fuente (CC).

MM. Y. Chapot (CC), F. Martin (MC), R. Roché (MC), J. Strignano (CC).

ITALIEN :

Mmes B. Bartolini (L), P. Nicou (MC), V. Villa-Perez (MC).

MM. V. Avarello (MC), M. De Caro (CC), S. Lazzarin (MC), J. Rasmi (MC).

PORTUGAIS :

Mmes R. M. Fréjaville (MC), A. Silva-Mallet (ATER), Soraia Dimas (CC).

M. Pedro M. Guedes de Oliveira (L).

Langue C : Allemand : Mmes M. Merle-Mazuel (CC), J. Nitschke (CC), I. Pauze-Kevenhörster (PRAG).

Langue C : Espagnol : Mmes M. Chambon (CC), C. Del Vecchio (PRAG), V. Di Franco (CC), A. Doitrand (CC), T. Lizárraga (L), E. Sánchez de la Fuente (CC.) / MM. H. Khaloui (CC), P. Garrido (CC).

Langue C : Italien : Mme B. Bartolini (L), / M. V. Avarello (MC), S. Lazzarin (MC), J. Rasmi (MC).

Langue C : Portugais : Mme R. M. Fréjaville (MC), M. Pedro M. Guedes de Oliveira (L).

Langue C : Catalan : Mme C. Bochaca (L).

Langue C : Arabe : M. W. Al Chaar (CC).

Enseignant-es de matières professionnelles

Mmes A. Etey-Thyes (CC), Y. François (CC), B. Palanca (CC).

MM. J. C. Bessy (CC), J. N. Coffy (CC), P. Gallonet (CC), J. Nieddu (CC), S. Pouille (CC), S. Salla (CC), D. Vernez (CC).

PR : Professeur des Universités

MC : Maître de Conférences

PRAG : Professeur Agrégé

PRCE : Professeur Certifié

A : Assistant

L : Lecteur

A.C. : Allocataire Couplé

C.C. : Chargé de Cours

ATER : Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche

N.B. Cette liste est établie en juillet, elle ne tient pas compte des recrutements en cours.

IV. LA FORMATION LEA

La formation Langues Étrangères Appliquées au Commerce International

Depuis 1976, le **Département de Langues Etrangères Appliquées** offre une double compétence en langues étrangères, les combinaisons linguistiques étant **Anglais-Allemand, Anglais-Espagnol, Anglais-Italien** et **Anglais-Portugais**. L'anglais est la langue A, pour toutes et tous. L'allemand, l'espagnol, l'italien et le portugais sont des langues B. Quelle que soit la combinaison choisie, le nombre d'heures d'enseignement et le niveau d'exigence sont les mêmes, sans que l'une des deux langues ne soit privilégiée par rapport à l'autre (contrairement à l'anglais, l'allemand, l'espagnol et l'italien, le portugais de la combinaison Anglais-Portugais peut être démarré en initiation).

Notre offre de formation est complétée par l'étude d'une **troisième langue vivante obligatoire**, appelée langue C. Cette troisième langue vivante permet aux étudiant-es ayant étudié trois langues étrangères au lycée de poursuivre l'étude de cette troisième langue si elle fait partie de notre offre, et aux autres de s'initier, au choix, à l'allemand, l'espagnol, l'italien, le portugais –si ces langues n'ont pas été choisies en Langue B– ou encore le catalan ou l'arabe.

À ces compétences s'ajoute l'autre axe essentiel de notre formation : **l'ouverture sur le monde professionnel** d'aujourd'hui. Ainsi, le programme d'études inclut le droit, les sciences économiques, l'économie de l'entreprise, le TICE, l'informatique et les nouvelles technologies, le droit des affaires, les techniques du commerce international, le marketing, la gestion et la comptabilité, ainsi qu'un cours consacré à différentes approches du monde contemporain.

Cet ancrage dans le monde professionnel se matérialise également dans l'obligation faite aux étudiant-es d'effectuer des **stages en entreprise**. En 3^{ème} année de licence, ce stage est de six semaines minimum. Il a généralement lieu en France, mais il peut aussi s'effectuer à l'étranger.

Parallèlement, de nombreuses possibilités **d'études à l'étranger** existent. Elles sont présentées dans les pages « Étudier à l'étranger » et « Ouverture Internationale » de ce livret.

Enfin, notre équipe a toujours été, et reste, à l'écoute de ses étudiant-es et s'attache à les accompagner dans la réussite de leur parcours au sein du Département (cours, heures de soutien, enseignants-référents...).

Rassemblement des Étudiant-es de Langues Étrangères à Saint-Étienne

Le Rassemblement des Étudiant-es de Langues Étrangères à Saint-Étienne est l'un des acteurs de la formation. Cette association participe à l'élaboration de projets et à l'organisation de manifestations ayant trait aux centres d'intérêt des étudiant-es de langues étrangères. Elle contribue à la réussite des étudiant-es dans leur parcours universitaire : informations filière, échanges « Erasmus + » et autres partenariats, stages... Chaque année, l'association renouvelle une partie de son bureau. Prenez du temps pour vous y investir.

V. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU DÉPARTEMENT

Article 1^{er} : Département

Le Département de LEA (langue étrangères appliquées) est une structure de l'UFR Arts, Lettres, Langues, conformément à l'article 3 des statuts de l'UFR.

Conformément à l'article 14 des statuts de l'UFR, il définit la nature et la gestion des enseignements, ainsi que la politique pédagogique de sa filière.

Il assure, en accord avec la politique d'enseignement et de recherche de l'UFR, les relations avec les autres départements et les centres de recherche.

Le Département comprend toutes les enseignantes et tous les enseignants qui y dispensent des enseignements, y compris les enseignant.es vacataires.

Article 2 : Direction du département

Conformément à l'article 15 des statuts de l'UFR, le Département est dirigé par une Directrice ou un Directeur.

La Directrice ou le Directeur est élu.e à bulletins secrets, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, à la majorité relative aux autres tours.

Sont éligibles : les PR, MCF, PRAG et PRCE titulaires qui assurent au moins la moitié de leur service statutaire dans le Département.

La Directrice ou le Directeur est élu.e pour un mandat de deux ans, renouvelable une fois, par les enseignantes et les enseignants titulaires du Département (PR, MCF, PRAG, PRCE).

Article 3 : Conseil du Département

Au sein du Département est constitué un Conseil chargé de l'organisation et de la gestion des missions relevant du Département.

Le Conseil regroupe toutes les enseignantes et tous les enseignants titulaires intervenant dans le département pour au moins la moitié de leur service plus un.e représentant.e des non-titulaires.

Toutes les décisions sont soumises au vote à la majorité des titulaires présents.es ou représentés.es, plus le ou la représentant.e des non-titulaires. Le conseil ne peut valablement siéger que si la moitié plus un de ses membres sont présents ou représentés.

Le vote peut avoir lieu à main levée ou à bulletins secrets, dès lors que l'un des membres présents le demande.

Un.e membre du Conseil peut remettre un pouvoir à un.e autre membre, mais nul.le ne peut recevoir plus de deux pouvoirs.

Le Conseil est consulté sur les maquettes pédagogiques.

Le Conseil de Département se réunit au minimum une fois par semestre, selon un ordre du jour établi par la Directrice ou le Directeur de département.

En fonction de l'ordre du jour, des membres de l'Administration de l'UFR peuvent être conviés au Conseil du Département par la Directrice ou le Directeur du département.

La Directrice ou le Directeur de l'UFR peut également mettre à l'ordre du jour du Conseil de département toute question qu'il juge indispensable d'examiner.

Tout.e membre du département peut demander la mise à l'ordre du jour de toute question qu'il souhaite voir débattue.

Un.e secrétaire de séance pourra être désigné.e en début de séance.

Un relevé de conclusions est établi par la Directrice ou le Directeur et/ou par le ou la secrétaire de séance après chaque séance et adopté lors de la séance suivante.

Article 4 : « Commission Paritaire Mixte »

Conformément à l'article 15 des statuts de l'UFR, le Département désigne en son sein une commission mixte enseignant.es / étudiant.es. Cette commission est chargée de l'évaluation des enseignements dispensés dans le Département.

Cette Commission Paritaire Mixte comprend toutes les enseignantes et tous les enseignants qui interviennent au sein du département, ainsi que des délégué.es étudiant.es, élu.es en début d'année universitaire et pour une année universitaire ; remplacé.es si nécessaire par leurs suppléant.es élu.es également. Un.e délégué.e par année d'études et par langue. Deux délégués.es en L1 si le nombre le justifie.

La « Commission Paritaire Mixte » se réunit au moins une fois par semestre sur convocation de la Directrice ou du Directeur de département.

Elle est consultée sur toutes questions relatives aux enseignements.

Un relevé de conclusions est établi par la Directrice ou le Directeur et/ou par le ou la secrétaire de séance après chaque commission.

Article 5 : Attributions de la Directrice ou du Directeur

- La Directrice ou le Directeur du Département propose la candidature des enseignant.es ou intervenant.es vacataires, candidature qui est ensuite soumise pour validation à la Commission de recrutement de la composante.
 - Il ou elle est consulté.e par la Directrice ou le Directeur de l'UFR sur la composition des jurys de diplômes.
 - Il ou elle peut être consulté.e sur l'organisation de manifestations auxquelles peuvent participer des enseignant.es (salons, forums, etc.).
 - Il ou elle propose au Conseil de l'UFR, après consultation du Conseil de Département :
 - les modalités de contrôle de connaissances
 - la création de nouveaux enseignements
 - le contenu du livret pédagogique de l'étudiant.e, en cas de modifications par rapport à l'année précédente.
 - Il ou elle propose en concertation avec le ou la responsable du master :
 - - la répartition des services établie de manière collégiale par les enseignantes et les enseignants, y compris les enseignants référents, le PPP (projet personnel professionnel). Les services sont ensuite soumis en début d'année universitaire à la consultation du Conseil de l'UFR réuni en formation restreinte aux seul.es enseignantes et enseignants.
 - l'utilisation du budget du centre financier du département sous le contrôle de la ou du gestionnaire budgétaire.
 - une version des emplois du temps de la Licence par année d'études et semestres.
 - la répartition des tutorats pédagogiques pour les stages entre toutes les enseignantes et tous les enseignants qui interviennent dans les formations de licence et de master.
- Conformément aux statuts de l'UFR,*
- La Directrice ou le Directeur participe au bureau des Directrices et des Directeurs de Départements et des chargé.es de mission (article 6).
 - La Directrice ou le Directeur est invité.e à participer avec voix consultative aux séances du Conseil de l'UFR (article 10).

Article 6 : Modifications :

Toute modification du Règlement Intérieur sera soumise à l'approbation du Conseil du Département avant adoption par le Conseil de l'UFR.

Le présent règlement a été approuvé par le Conseil de département du 6 juin 2017.

Le présent règlement a été approuvé par le Conseil l'UFR du 16 juin 2017.

VI. REGIME GENERAL DES ETUDES UJM ET SPECIFIQUES DE LA COMPOSANTE

Documents disponibles sur le site internet de la composante :
<https://fac-all.univ-st-etienne.fr>

Le règlement général des études de l'UJM récapitule, en un document unique, les dispositions communes aux différentes Facultés et Instituts en matière d'organisation des formations, d'organisation et de validation des examens et de délivrance des diplômes.

Il s'applique à l'ensemble des formations de l'Université Jean Monnet conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de DAEU (Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires), DUT (Diplôme Universitaire de Technologie), LICENCE, LICENCE PROFESSIONNELLE et MASTER.

Les dispositions particulières à la faculté sont consignées dans le règlement des études spécifique ci-dessous.

5.2 UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBRES

Tous les enseignements proposés en UE libre par la composante ALL ou une autre (étudiant.e.s de L2 et L3 LEA) ne donnent pas lieu à une épreuve de rattrapage sauf pour les cours de langues vivantes.

6. VALIDATION DES CREDITS

6.4. PRINCIPES GENERAUX DU RATTRAPAGE

Le rattrapage n'est pas obligatoire.

- Un.e étudiant.e ayant obtenu une note ou des notes inférieures à la moyenne dans les UE non acquises, en première session, a le choix de passer ou de ne pas passer les épreuves de rattrapage. En revanche, il ne peut repasser les épreuves pour lesquelles il a obtenu la moyenne.
- Un.e étudiant.e absent à une épreuve de rattrapage conservera la note obtenue aux épreuves semestrielles de contrôle continu ou de contrôle terminal correspondantes.
- Règle générale : L'étudiant.e qui a passé le rattrapage conserve la meilleure des deux notes obtenues, soit celle de la 1^{ère} session, soit celle du rattrapage.

6.5 JURYS ET DELIVRANCE DES DIPLOMES

JURY DE PROGRESSION

Les jurys de progression sont organisés pour la validation de chaque année d'études. Ils se réunissent à l'issue de chaque session d'examens.

JURYS DE DIPLOME

Le jury de diplôme est responsable d'attribuer l'une des mentions « très bien », « bien » ou « assez bien » au diplôme (licence et master) selon les règles d'attribution suivantes :

- Mention « très bien » : attribuée à tout étudiant.e ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 16/20 à l'année terminant le parcours de formation menant au diplôme.
- Mention « bien » : attribuée à tout étudiant.e ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 14/20 à l'année terminant le parcours de formation menant au diplôme.
- Mention « assez bien » : attribuée à tout étudiant.e ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 12/20 à l'année terminant le parcours de formation menant au diplôme.

7. ASSIDUITE

7.1 CAS GENERAL

L'étudiant.e. qui a trois absences injustifiées à un cours ne pourra pas se présenter à l'examen correspondant de 1^{ère} session (épreuve de contrôle continu et/ou épreuve terminale). Il sera ainsi déclaré « absent » au cours concerné. La mention « absent » à un cours entraîne le non-calcul de la note de l'UE et de la moyenne du semestre, donc l'ajournement de l'étudiant.

14. DISPOSITIONS PARTICULIERES

14.1. LICENCE

Une compensation annuelle est effectuée entre les deux semestres consécutifs d'une même année universitaire.

Règles spécifiques d'obtention de la licence

Licence mention LEA :

Pour valider la L3 de la licence de LEA, l'étudiant.e doit obtenir au moins 10/20 sur l'année et :

- au moins 9/20 à l'UE1 et à l'UE2 du semestre 5
- au moins 9/20 à l'UE1 et à l'UE2 du semestre 6.

Licence mention LLCER parcours Espagnol :

Pour valider la L3 de la licence LLCER Espagnol, l'étudiant.e doit obtenir au moins 10/20 sur l'année et :

- au moins 8/20 à l'UE1 du semestre 5
- au moins 8/20 à l'UE1 du semestre 6.

Conditions à la poursuite des études du semestre 1 au semestre 4 avec un parcours antérieur non validé intégralement



Les UE non acquises devront être passées et acquises l'année suivante.

Licence mention LEA :

Les étudiant.e.s ayant validé le semestre 1, mais pas le semestre 2 : le passage en année supérieure est possible à condition d'avoir validé les UE3, UE4 et UE5 du semestre 2.

Les étudiant.e.s ayant validé le semestre 2, mais pas le semestre 1 : le passage en année supérieure est possible à condition d'avoir validé les UE3 et UE5 du semestre 1.

Licences mention Lettres et mention Humanités

Les étudiant.e.s ayant validé le semestre 1, mais pas le semestre 2 : le passage en année supérieure est possible à condition d'avoir validé les UE5 et UE6 du semestre 2.

Les étudiant.e.s ayant validé le semestre 2, mais pas le semestre 1 : le passage en année supérieure est possible à condition d'avoir validé les UE5 et UE6 du semestre 1.

Licence mention Musicologie

Les étudiant.e.s ayant validé le semestre 1, mais pas le semestre 2 : le passage en année supérieure est possible à condition d'avoir validé l'UE6 du semestre 2.

Les étudiant.e.s ayant validé le semestre 2, mais pas le semestre 1 : le passage en année supérieure est possible à condition d'avoir validé l'UE6 du semestre 1.

Licence mention LLCER parcours Anglais

Les étudiant.e.s ayant validé le semestre 1, mais pas le semestre 2 : le passage en année supérieure est possible à condition d'avoir obtenu au moins 8/20 de moyenne à l'UE5 du semestre 2.

Les étudiant.e.s ayant validé le semestre 2, mais pas le semestre 1 : le passage en année supérieure est possible à condition d'avoir obtenu au moins 8/20 de moyenne à l'UE5 du semestre du semestre 1.

Licence mention LLCER parcours Espagnol

Les étudiant.e.s ayant validé le semestre 1, mais pas le semestre 2 : le passage en année supérieure est possible à condition d'avoir validé l'UE5 du semestre 2.

Les étudiant.e.s ayant validé le semestre 2, mais pas le semestre 1 : le passage en année supérieure est possible à condition d'avoir validé l'UE5 du semestre 1.

Licence mention Arts plastiques

Les étudiant.e.s ayant validé le semestre 1, mais pas le semestre 2 : le passage en année supérieure est possible à condition d'avoir obtenu au moins 8/20 de moyenne à l'UE3 et à l'UE4 du semestre 2.

Les étudiant.e.s ayant validé le semestre 2, mais pas le semestre 1 : le passage en année supérieure est possible à condition d'avoir obtenu au moins 8/20 de moyenne à l'UE3 et à l'UE4 du semestre du semestre 1.

VII. PLAN RÉUSSITE EN LICENCE (PRL)

Le Plan Réussite en Licence, mis en place par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, attribue aux Universités des moyens supplémentaires afin d'augmenter les chances de réussite des étudiant-es au grade de Licence.

Parmi ces mesures, les étudiant-es se verront affecté-es un-e Enseignant-e Référent-e afin de les guider dans leurs études, leur éventuelle réorientation, leur projet personnel.

Par ailleurs, un nombre significatif d'heures de soutien aux étudiant-es de Licence 1^{ère} année, s'appuyant sur des cours existants, est mis en place. Ces heures de soutien permettent aux étudiant-es de vérifier leur bonne assimilation des cours initiaux par le biais de reprise d'exercices, de travaux personnels et d'applications pédagogiques appropriées, notamment en thème/grammaire du semestre 1 en anglais et dans chacune des langues B. Vous trouverez la répartition de ces heures par langue, contenu, et niveau (mention Soutien PRL), dans les tableaux de l'organisation générale des études ci-après, sous réserve de modifications, et dans les emplois du temps présentés à la rentrée (le nombre d'heures PRL dispensés par les enseignant-es de chaque langue sera fonction du nombre d'enseignant-es, des disponibilités de chacun-e, des compatibilités d'emplois du temps, des disponibilités des salles).

VIII. OUTILS DOCUMENTAIRES

UE1 OUTILS DOCUMENTAIRES / Méthodologie (L1 – semestre 1) Informations complémentaires sur le module transversal « Outils et Culture numériques » et « Recherche documentaire »

Outils et culture numériques

1 – Contexte

Intitulé du cours / de la formation : Outils et culture numériques

Modalité : 70 % en présentiel, 30 % en ligne

Public cible : Étudiant.es de L1 S1, cours transversaux des facultés Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines et Sociales à l'UJM

Pré-requis : savoir manipuler un ordinateur

Durée totale : 12h. TD

Charge de travail pour les apprenants (nombre de crédits / nombre d'heures) : 4 TD (en présentiel) / 8h TD (en ligne)

2 – Compétences visées par le dispositif / objectifs d'apprentissage

A la fin de ce cours / cette formation, l'apprenant sera capable de...

- travailler sur la plateforme Claroline Connect
- avoir une connaissance de base des outils numériques
- utiliser basiquement les logiciels de bureautique
- reconnaître le plagiat et y remédier
- citer ses sources (bibliographie et webographie)

Objectifs : PIX (ancien C2i niveau 1) niveau de base minimum

Des informations plus précises seront communiquées à la rentrée.

Vers le PIX Niveau basique

Entraînement déjà possible sur la nouvelle plateforme de certification :

<https://pix.beta.gouv.fr/>

1. Information et données

Recherche d'information, gestion et traitement de données.

2. Communication et collaboration

Échanger, publier, collaborer et gérer son identité numérique.

3. Création de contenus

Textes, diaporamas, images, vidéos, son... et un peu de programmation.

4. Protection et sécurité

Sécuriser les équipements, les communications et les données.

Bibliographie et webographie utiles

Ressources de formation (toujours d'actualité) sur le site du ministère

<https://c2i.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>

Portail des ressources de l'université du Littoral (actuel C2i niveau 1)

<http://c2i.univ-littoral.fr/ressources2013/>

Ouvrage de base

Claude Terrier, *Certificat Informatique et Internet, C2i niveau 1, Permis de réussir le C2i*, Les Mémentos, Le Génie Editeur (3^{ème} édition), 2015

Pour les étudiants, notamment en régime bloqué, contact : aline.canellis@univ-st-etienne.fr

IX. RECHERCHE DOCUMENTAIRE

COURS ET EXAMEN

1 - CONTEXTE :

Intitulé du cours : Recherche documentaire

Modalités : Entièrement en ligne sur la plateforme Claroline Connect de l'université

Public cible : Tous les étudiants de L1 S1

Pré-requis : savoir manipuler un ordinateur, savoir accéder à Claroline Connect, savoir se connecter à sa messagerie universitaire.

Durée totale : 4 h de TD en ligne

Charge de travail pour les apprenants : 4 heures de TD en ligne

2 – COMPÉTENCES VISÉES PAR LE DISPOSITIF / OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

A la fin de ce cours, l'apprenant sera capable de :

- Utiliser les services proposés par sa bibliothèque
- Se repérer dans sa bibliothèque pour y trouver des documents
- Choisir des mots-clés pertinents pour sa recherche d'information
- Choisir et identifier les documents utiles dans le cadre d'une recherche documentaire
- Faire une recherche efficace dans le catalogue des bibliothèques
- Accéder aux livres numériques, dictionnaire / encyclopédie en ligne utiles pour ses études

3 – MODALITÉS DU COURS EN LIGNE

Le cours en ligne est composé de différents chapitres. Pour chaque chapitre, des documents (vidéos, textes, diaporamas) et des exercices permettent d'acquérir les connaissances et compétences. Les notes obtenues aux exercices ne sont pas incluses dans la notation finale.

Deux séances de deux heures sont prévues dans l'emploi du temps afin de matérialiser le temps nécessaire à ce travail.

Les informations concernant ce cours sont diffusées par messagerie électronique universitaire tout au long du semestre.

Modalités d'accompagnement

- Tutorat spécifique dans les bibliothèques : Consultez votre messagerie ou le cours en ligne pour connaître les modalités précises de ce tutorat
- Pendant tout le semestre, les bibliothécaires répondent à vos questions sur le cours
- Une FAQ consultable sur le cours en ligne
- Une hotline : bu.formation@univ-st-etienne.fr (réponses du lundi au vendredi de 9h à 17h).

Mise à disposition de matériel :

- Ordinateurs fixes dans toutes les bibliothèques de l'UJM
- Prêt d'ordinateurs portables à domicile dans toutes les bibliothèques de l'UJM
- Prêt d'ordinateurs portables à utiliser sur place: dans la bibliothèque Tréfilierie.

4 – MODALITÉS D'ÉVALUATION

QROC (questionnaire à réponses ouvertes et courtes) informatisé en ligne sur Claroline Connect.

A passer en décembre (dates communiquées par messagerie universitaire)

Attention ! avoir suivi le cours ne vous donne aucune note. Les exercices du cours ne sont pas comptabilisés dans votre évaluation.

Pour toute information sur ce cours, n'hésitez pas à poser vos questions aux bibliothécaires ou à écrire à bu.formation@univ-st-etienne.fr.

X. LANGUE FRANCAISE

UE2 : LANGUE FRANCAISE (S1 et S2)

S1

Langue française (responsable de l'enseignement : Pierre Manen)

Ce cours se propose de décrire la langue française en commençant par la description des unités minimales qui le constituent (phonèmes et graphèmes) et de leur organisation en unités significatives (morphèmes) ; la suite du semestre sera consacrée à l'étude de la phrase.

S2

Langue française (responsable de l'enseignement : Pierre Manen)

Ce cours se propose de revoir les principes de l'analyse syntaxique de la phrase, particulièrement la distinction entre complément essentiel et circonstant et les différentes formes de la subordination.

Les évaluations de contrôle continu se feront dans chaque groupe sous la forme d'un devoir proposé par l'enseignant ; le rattrapage se fera aussi à l'écrit.

XI. PROJET PERSONNEL ET PROFESSIONNEL (PPP)

1. Objectifs

- Préciser et/ou poursuivre la construction d'un projet personnel et professionnel
- Confronter ce projet aux réalités du monde socio-économique
- Développer une attitude critique vis-à-vis des informations reçues
- Adopter une démarche active face à son devenir
- Expérimenter la démarche de recherche scientifique

2. Déroulement du module

Étape 1 : Enseignant-e en groupe (environ 15 étudiant-es par groupe)

- Présentation de la démarche
- Présentation des projets de thème de recherche des étudiant-e-s et distribution des fiches.

Étape 2: en autonomie et distanciel

- Chaque étudiant devra mener sa recherche documentaire et exploration les sphères « personnelle », « métier » et « monde socio_économique » pour la séance suivant à Cap Avenir. Ce travail peut se faire en groupe. Les instructions et ressources sont disponibles sur le Career Center UJM : <https://univ-st-etienne.jobteaser.com/fr/handbook/articles/21443>

Étape 3: Cap Avenir (1 h.)

- Atelier de mise en commun des résultats de la recherche documentaire en groupe sous la conduite d'un-e professionnel-le de l'orientation. Repérage des documents nécessaires à la construction du projet et de la méthodologie de l'orientation.

Étape 4: Enseignant-e en groupe

Bilan d'étape de la recherche documentaire. Préparation de l'interview du professionnel, consignes pour le dossier final et la présentation.

- Réalisation d'une interview

- Afin de confronter les informations trouvées au monde du travail, le dossier s'appuie sur l'interview d'un professionnel. Selon la disponibilité des professionnels, l'interview peut se faire par webcam.

Si besoin d'aide dans la recherche de professionnel, un [entretien d'insertion professionnel peut être pris sur le CC UJM](#).

Étape 5: Enseignant-e en groupe (en fin de semestre)

- Un oral

Chaque étudiant-e (même si une travail de recherche en groupe à été mené) présente son projet oralement en dix minutes environ, éventuellement avec un support visuel (PowerPoint).

- Un écrit (remis à l'enseignant-e le jour de la soutenance)

Rédaction d'un dossier synthèse de recherche où l'étudiant-e tire les conclusions de sa recherche et donne les résultats pour son parcours où, entre autres, il confronte la documentation et les informations reçues et précise sa position. Les différents documents utiles à la recherche sont cités en bibliographie ou mis en annexe comme la retranscription de l'interview.

3. Évaluation

Le dossier « projet personnel et professionnel » fait l'objet d'une validation et donne lieu à l'attribution de crédits ECTS dans le cadre du semestre 4 de licence.

La note reçue prend en compte:

- l'assiduité aux séances: points de pénalités pour absences non justifiées
- la séance de présentation orale rendant compte de la démarche menée
- le dossier PPP

Les étudiant-e-s inscrit-e-s en bloqué doivent prendre contact avec l'enseignant-e responsable de semestre ou d'année. Pas d'examen de rattrapage.

XII. ORGANISATION GÉNÉRALE DES ÉTUDES

1. ENSEIGNEMENTS DE LICENCE (Semestre 1 à Semestre 6)

DOMAINE : ARTS, LETTRES, LANGUES

MENTION : Lettres-Langues/Langues Etrangères Appliquées

PARCOURS : Anglais/Allemand, Anglais/Espagnol, Anglais/Italien, Anglais/Portugais

ANNÉE 1

ORGANISATION DU SEMESTRE 1

UE1	CM	TD	TP	Régime continu	Régime bloqué	Rattrapage	Ects	Coef.
UE1 Méthodologie et outils documentaires et numériques							4	1
Outils et culture numériques		4 + 2 en ligne		Écrit 1h et exercices en ligne Coef 2	Ecrit 1h	Ecrit 1 h	1	1
Recherche documentaire (Module BU)		4 en ligne		QROC en ligne Coef 1	QROC en ligne	QROC en ligne		
Méthodologie des études universitaires - LANGUE A		18		Epreuves écrites	1 écrit 1h	1 écrit 1h	3	3

UE2	CM	TD	TP	Régime continu	Régime bloqué	Rattrapage	Ects	Coef.
UE2 Langues							4	1
Langue française		18		Ecrit 1h30	Ecrit 1h30	Ecrit 1h30	2	1
Langue vivante C		18		Voir Livret UE libres			2	1

UE3	CM	TD	TP	Régime continu	Régime bloqué	Rattrapage	Ects	Coef.
UE3 Culture générale							6	1
Culture Générale Langue A	6	6		Terminal écrit 1h	1 écrit 1h	1 écrit 1h	3	1
Culture Générale Langue B	6	6		Terminal écrit 1h Sauf portugais : épreuves orales	1 écrit 1h sauf portugais 1 oral	1 écrit 1h sauf portugais 1 oral	3	1

UE4	CM	TD	TP	Régime continu	Régime bloqué	Rattrapage	Ects	Coef.
UE4 Repères historiques							4	1
Connaissance du monde contemporain	24			Terminal écrit 1h	1 écrit 1h	1 écrit 1h	4	

UE5	CM	TD	TP	Régime continu	Régime bloqué	Rattrapage	Ects	Coef.
UE5 Approches d'une discipline							10	2
Approche d'une discipline (Langue A)							5	1
Compréhension/phonétique		18		Epreuves Orales	1 oral	1 oral	2	2
Thème/Grammaire		24 +10 soutien		Epreuves écrites	1 écrit 1h	1 écrit 1h	3	3
Approches d'une discipline (Langue B)							5	1
Compréhension/Expression orales			18	Epreuves Orales	1 oral	1 oral	2	2
Thème/Grammaire		24 +10 soutien (espagnol) et / 6 (autres langues B)		Epreuves écrites	1 écrit 1h	1 écrit 1h	3	3

UE6	CM	TD	TP	Régime continu	Régime bloqué	Rattrapage	Ects	Coef.
UE6 Complément disciplinaire							2	1
Initiation à la culture juridique	12			Terminal écrit 1h	1 écrit 1h	1 écrit 1h	2	

ORGANISATION DU SEMESTRE 2

UE1	CM	TD	TP	Régime continu	Régime bloqué	Rattrapage	Ects	Coef.
UE1 Méthodologie							2	1
Méthodologie des études universitaires- LANGUE B		18		Epreuves écrites	1 écrit 1h	1 écrit 1h	2	

UE2	CM	TD	TP	Régime continu	Régime bloqué	Rattrapage	Ects	Coef.
UE2 Langues							4	1
Langue française		18		Voir Livret UE libres			2	1
Langue vivante C		18		Voir Livret UE libres			2	1

UE3	CM	TD	TP	Régime continu	Régime bloqué	Rattrapage	Ects	Coef.
UE3 Culture générale							4	1
Culture Générale Langue A	6	6		Terminal écrit 1h	1 écrit 1h	1 écrit 1h	2	1
Culture Générale Langue B	6	6		Terminal écrit 1h sauf portugais : épreuves orales	1 écrit 1h sauf portugais : 1 oral	1 écrit 1h sauf portugais : 1 oral	2	1

UE4	CM	TD	TP	Régime continu	Régime bloqué	Rattrapage	Ects	Coef.
UE4 Repères historiques							6	1
Civilisation Langue A	24			Terminal écrit 1h	1 écrit 1h	1 écrit 1h	3	1
Civilisation Langue B	24			Terminal oral (Portugais - Oraux) (italien - écrit 2 h)	1 oral	1 oral	3	1

UE5	CM	TD	TP	Régime continu	Régime bloqué	Rattrapage	Ects	Coef.
UE5 Approches d'une discipline							12	2
Approche d'une discipline LANGUE A							6	1
Phonétique/Compréhension		18		Epreuves orales	1 oral	1 oral	1	2
Expression orale			12	Epreuves orales	1 oral	1 oral	1	1
Thème/Grammaire		24		Epreuves écrites	1 écrit 1h	1 écrit 1h	2	3
Langue commerciale		12		Terminal Ecrit 1h	1 écrit 1h	1 écrit 1h	1	2
Version		12		Epreuves écrites	1 écrit 1h	1 écrit 1h	1	1
Approche d'une discipline LANGUE B							6	1
Compréhension/Expression orales			18	Epreuves orales	1 oral	1 oral	1	2
Thème/Grammaire		24		Epreuves écrites	1 écrit 1 h	1 écrit 1h	2	3
Langue Commerciale		12		Epreuves écrites sauf espagnol : Term. écrit 1h	1 écrit 1h	1 écrit 1h	1	2
Version		12		Epreuves écrites	1 écrit 1h	1 écrit 1h	2	1

UE6	CM	TD	T P	Régime continu	Régime bloqué	Rattrapage	Ects	Coef.
UE6 Complément disciplinaire							2	1
Initiation à la culture économique	12			Terminal écrit 1h	1 écrit 1h	1 écrit 1h	2	

La présence des étudiant-es est obligatoire à l'ensemble des cours et épreuves
Les examens terminaux sont organisés par l'administration.

Règle de compensation :

Les deux semestres de L1 se compensent.

Règle de progression pour le passage de la L1 à la L2 :

Les étudiant.es qui, en fin d'année, auront validé le semestre 1, mais pas le semestre 2, pourront passer en année supérieure à condition d'avoir validé les UE3, UE4 et UE5 du semestre 2.

Les étudiant.es qui, en fin d'année, auront validé le semestre 2, mais pas le semestre 1, pourront passer en année supérieure à condition d'avoir validé les UE3 et UE5 du semestre 1.



Les UE non acquises devront être passées et acquises l'année suivante.

ANNÉE 2

ORGANISATION DU SEMESTRE 3

UE1	CM	TD	TP	Régime continu	Régime bloqué	Rattrapage	Ects	Coef.
UE1 Unité d'Enseignement Transversal							3	1
PPP1 (Cap@venir)							Validation au S4	
TICE/ Informatique/Etude de logiciels		12		Travaux en cours de semestre	1 Epreuve 1 h	1 Epreuve 1h	1	1
Langue C		18		Voir Livret UE libres			2	2

UE2	CM	TD	TP	Régime continu	Régime bloqué	Rattrapage	Ects	Coef.
UE2 Formation Spécifique Complémentaire							3	2
Economie de l'entreprise (1)	12			Terminal écrit 1h	1 écrit 1h	1 écrit 1h	2	2
Droit de l'Entreprise (1)	12			Terminal écrit 1h	1 écrit 1h	1 écrit 1h	1	1

UE3	CM	TD	TP	Régime continu	Régime bloqué	Rattrapage	Ects	Coef.
UE3 Langue A - Anglais							12	2
Expression orale			12	Epreuves Orales	1 oral	1 oral	1	1
Traduction orale		18		Epreuves Orales	1 oral	1 oral	2	1
Traduction- Version et Thème		24					4	2
Version Thème				Terminal écrit 1h Terminal écrit 1h	1 écrit 1h 1 écrit 1h	1 écrit 1h 1 écrit 1h		2 3
Civilisation	24			Terminal écrit 1h30	1 écrit 1h30	1 écrit 1h 30	3	3
Langue com.		12		Epreuves écrites	1 écrit 1h	1 écrit 1h	2	2

UE4	CM	TD	TP	Régime continu	Régime bloqué	Rattrapage	Ects	Coef.
UE4 LANGUE B - Allemand, Espagnol, Italien ou Portugais							12	2
Expression orale			12	Epreuves Orales	1 oral	1 oral	1	1
Traduction orale		18		Epreuves Orales	1 oral	1 oral	2	1
Traduction- Version et Thème		24					4	2
Version Thème				1écrit 1h 1écrit 1h	1 écrit 1h 1 écrit 1h	1 écrit 1h 1 écrit 1h		(2) (3)
Civilisation	24			Terminal oral (Portugais - Oraux)	1 oral	1 oral	3	3
Langue com.		12		Epreuves écrites	1 écrit 1h	1 écrit 1h	2	2

ORGANISATION DU SEMESTRE 4

UE1	CM	TD	TP	Régime continu	Régime bloqué	Rattrapage	Ects	Coef.
UE1 Unité d'Enseignement Transversal							5	1
PPP2 Cap@venir		5,5		Dossier et présentation orale		Pas de rattrapage	2	1
TICE/ Etude de logiciels		12		Travaux en cours de semestre	1 Epreuve 1h	1 Epreuve 1h	1	1
Langue C		18		Voir Livret UE Libres			2	2

UE2	CM	TD	TP	Régime continu	Régime bloqué	Rattrapage	Ects	Coef.
UE2 Formation Spécifique Complémentaire							3	2
Economie de l'entreprise (2)	12			Terminal écrit 1h	1 écrit 1h	1 écrit 1h	1	1
Droit de l'Entreprise (2)	12			Terminal écrit 1h	1 écrit 1h	1 écrit 1h	2	2

UE3	CM	TD	TP	Régime continu	Régime bloqué	Rattrapage	Ects	Coef.
UE3 Langue A – Anglais							11	2
Expression orale			12	Epreuves Orales	1 oral	1 oral	1	1
Traduction orale		12		Epreuves Orales	1 oral	1 oral	2	1
Traduction- Version et Thème Version		24		Terminal écrit 1h	1 écrit 1h	1 écrit 1h	4	(2)
Thème				Terminal écrit 1h	1 écrit 1h	1 écrit 1h		(3)
Civilisation	24			Terminal écrit 1h30	1 écrit 1h30	1 écrit 1h30	2	3
Langue commerciale		12		Epreuves écrites	1 écrit 1h	1 écrit 1h	2	2

UE4	CM	TD	TP	Régime continu	Régime bloqué	Rattrapage	Ects	Coef.
UE4 Langue B - Allemand, Espagnol, Italien ou Portugais							11	2
Expression orale			12	Epreuves Orales	1 oral	1 oral	1	1
Traduction orale		12		Epreuves Orales	1 oral	1 oral	2	1
Traduction- Version et Thème		24					4	2
Version Thème				1 écrit 1h 1 écrit 1h	1 écrit 1h 1 écrit 1h	1 écrit 1h 1 écrit 1h		(2) (3)
Civilisation	24			Terminal oral (Portugais - Oraux)	1 oral	1oral	2	3
Langue commerciale		12		Epreuves écrites	1 écrit 1h	1 écrit 1h	2	2

La présence des étudiant-es est obligatoire à l'ensemble des cours et épreuves
Les examens terminaux sont organisés par l'administration.

Règle de compensation :

Les deux semestres de L2 se compensent.

Règle de progression pour le passage de la L2 à la L3 :

L'admission en L3 est conditionnée à une validation des quatre premiers semestres (L1 + L2).

ANNÉE 3

La présence des étudiant-es est obligatoire à l'ensemble des cours et épreuves
Les examens terminaux sont organisés par l'administration.

Règle de compensation :

Les deux semestres de L3 se compensent.

Règle de validation de la L3

Pour valider la L3, l'étudiant.e doit avoir obtenu :

- au moins 10/20 de moyenne à l'ensemble de l'année
- et
- au moins 9/20 aux UE1 et UE2 du semestre 5 et au moins 9/20 aux UE1 et UE2 du semestre 6.

ORGANISATION DU SEMESTRE 5

UE1	CM	TD	TP	Régime continu	Régime bloqué	Rattrapage	Ects	Coef.
UE1 Langue A – Anglais							11	2
Expression orale		12		Epreuves Orales	1 oral	1 oral	1	1
Traduction orale		12		Epreuves Orales	1 oral	1 oral	2	1
Traduction- Version et Thème		24					3	2
Version Thème				1 écrit 1h 1écrit 1h	1 écrit 1h 1 écrit 1h	1 écrit 1h 1 écrit 1h		2 3
Traduction spécialisée		12		Epreuves écrites	1 écrit 1h	1 écrit 1h	1	1
Civilisation/Analyse multi-support culturels							4	3
Civilisation	12			1 épreuve écrite 1h	1 écrit 1h			1
Analyse multi- supports culturels		18		1 épreuve écrite 1h30	1 écrit 1h30	1 écrit 1h30		1

UE2	CM	TD	TP	Régime continu	Régime bloqué	Rattrapage	Ects	Coef.
UE2 Langue B- Allemand, Espagnol, Italien ou Portugais							11	2
Expression orale		12		Epreuves Orales	1 oral	1 oral	1	1
Traduction orale		12		Epreuves Orales	1 oral	1 oral	2	1
Traduction- Version et Thème		24					3	2

Version Thème				1 écrit 1h 1 écrit 1h	1 écrit 1h 1 écrit 1h	1 écrit 1h 1 écrit 1h		2 3
Traduction spécialisée		12		Epreuves écrites	1 écrit 1h	1 écrit 1h	1	1
Civilisation/analyse multi-supports culturels							4	3
Civilisation	12			1 épreuve orale	1 oral	1 oral		1
Analyse multi- supports culturels		18		1 Epreuve écrite 1h30	1 écrit 1h30	1 écrit 1h30		1

UE3	CM	TD	TP	Régime continu	Régime bloqué	Rattrapage	Ects	Coef.
UE3 Formation spécifique complémentaire							3	2
Initiation au commerce international	12			1 épreuve écrite 2h	1 écrit 2h	1 écrit 2h	2	1
Initiation à la gestion/comptabilité	12			1 épreuve écrite 1h	1 écrit 1h	1 écrit 1h	1	1

UE4	CM	TD	TP	Régime continu	Régime bloqué	Rattrapage	Ects	Coef.
UE4 Unité d'Enseignement Transversal							5	1
TICE		12		Epreuves informatiques	1 Epreuve 1h	1 Epreuve 1h	1	1
Langue C		18		Voir Livret UE libres			2	1
Crédits libres		18		Voir Livret UE libres			2	1



PROFESSIONNELLE ET STAGE

INSERTION PROFESSIONNELLE – PPP3 (CAP Avenir)

Ce cours est à faire lors des semestres impairs et sera comptabilisé lors des semestres pairs.

Pour les L3, fait au S5 intégré au relevé du S6.

Pour les M1, fait au S1 intégré au relevé du S2.

Pour les M2, fait au S3 intégré au relevé du S4.

Pas de rattrapage

ORGANISATION DU SEMESTRE 6

UE1	CM	TD	TP	Régime continu	Régime bloqué	Rattrapage	Ect s	Coef.
UE1 Langue A - Anglais							9	2
Expression orale		12		Epreuves Orales	1 oral	1 oral	1	1
Traduction orale		12		Epreuves Orales	1 oral	1 oral	1	1
Traduction- Version et Thème		24					3	2
Version Thème				1 écrit 1h 1 écrit 1h	1 écrit 1h 1 écrit 1h	1 écrit 1h 1 écrit 1h		2 3
Traduction spécialisée		12		Epreuves Ecrites	1 écrit 1h	1 écrit 1h	1	2
Culture des pays anglophones/ Analyse multi-supports culturels							3	3
Culture des pays anglophones	12			1 épreuve écrite 1h	1 écrit 1h	1 écrit 1h 30		1
Analyse multi-supports culturels		12		1 épreuve écrite 1h	1 écrit 1h			1

UE2	CM	TD	TP	Régime continu	Régime bloqué	Rattrapage	Ects	Coef.
UE2 Langue B – Allemand/Espagnol/ Italien ou Portugais							9	2
Expression orale		12		Epreuves orales	1 oral	1 oral	1	1
Traduction orale		12		Epreuves orales	1 oral	1 oral	1	1
Traduction- Version et Thème		24					3	2
Version Thème				1 écrit 1h 1 écrit 1h	1 écrit 1h 1 écrit 1h	1 écrit 1h 1 écrit 1h		2 3
Traduction spécialisée		12		Epreuves écrites	1 écrit 1h	1 écrit 1h	1	2
Culture des pays germanophones/ hispanophones/italophones /lusophones -Analyse multi-supports culturels	12	12					3	3
Culture des pays G/H/I/L				1 épreuve écrite 1h (en espagnol)/ 1 épreuve orale (autres langues B)	1 écrit 1h 1 oral	1 oral 1 oral		
Analyse multi-supports culturels				1 épreuve écrite 1h toutes langues B	1 écrit 1h	1 écrit 1h		

UE3	CM	TD	TP	Régime continu	Régime bloqué	Rattrapage	Ects	Coef.
UE3 Formation spécifique complémentaire							3	2
Techniques du commerce international		12		1 écrit 2h	1 écrit 2h	1 écrit 2h	1	3
Gestion / Comptabilité		12		Epreuves écrites	1 écrit 1h	1 écrit 1h	1	1
Initiation au marketing	12			1 épreuve écrite 1h	1 écrit 1h	1 écrit 1h	1	2

UE4	CM	TD	TP	Régime continu	Régime bloqué	Rattrapage	Ects	Coef.
UE4 Unité d'Enseignement Transversal							5	1
TICE		12		Epreuves informatiques	1 écrit 1h	1 écrit 1h	1	1
Langue C		18		Voir Livret UE libres			2	2
Option libre		18		Voir Livret UE libres			2	2

UE5	CM	TD	TP	Régime continu	Régime bloqué	Rattrapage	Ects	Coef.
UE5 Insertion professionnelle et stage							4	2
Insertion professionnelle PPP3							4	1
Stage en entreprise (minimum 6 semaines)		1h TD par étudiant suivi				Pas de rattrapage pour l'évaluation du stage et du rapport de stage		3

INSERTION PROFESSIONNELLE – PPP3 (CAP AVENIR)

La participation est obligatoire pour les étudiants de L3 arts plastiques et LEA ainsi que pour tous les master 1 et 2.



Ce cours est à faire lors des semestres impairs et sera comptabilisé lors des semestres pairs. Exemple pour les L3, fait au S5 intégré au relevé du S6. Pas de rattrapage

Plus d'information sur l'espace Caroline

Mes espaces d'activités > cap avenir - insertion professionnelle - all (ip_all)

<https://claroline-connect.univ-st-tienne.fr/web/app.php/workspaces/63020/open/tool/home#/tab/-1>

2. Programme OSEZ L'ALLEMAND (Allemand débutant)

Le département LEA souhaite pouvoir accueillir des étudiant.e.s débutant.e.s en allemand. Les perspectives d'insertion professionnelle offertes par la filière sont très importantes pour les étudiant.e.s germanophones qui peuvent bénéficier des importantes relations commerciales franco-allemandes.

Admission :

Les étudiant.e.s n'ayant jamais étudié l'allemand ou ayant un niveau débutant peuvent passer par ce programme pour atteindre le niveau attendu en allemand.

Organisation :

Pour les débutant.e.s en allemand, l'année 1 de la licence LEA Anglais-Allemand s'organise en deux années : L1A et L1B.

Au niveau L1A, les étudiant.e.s apprennent l'allemand de manière intensive (avec 4 h de cours par semaine), plus un module de découverte de la culture allemande.

Parallèlement, ils/elles valident 15 ects à chaque semestre (et 30 sur l'année) en anglais et dans certains enseignements transversaux.

Au niveau L1B, les étudiant.e.s abordent les cours d'allemand prévus normalement dans la maquette et valident les 30 ects restants (dont les 21 ects d'allemand).

- Au semestre 1 est prévu un module de 12 h de renforcement en langue allemande pour accompagner les étudiant.e.s débutant.e.s qui abordent les enseignements de spécialité en allemand.
- Au semestre 2, les étudiant.e.s sont invité.e.s à suivre un cours d'anglais, même déjà validé, pour conserver une pratique de la langue.

Les étudiant.e.s ont également accès à un tutorat.

Règle de progression :

Le passage de L1A à L1B est automatique : à charge pour les étudiant.e.s de repasser les cours des UE éventuellement non validés en L1A.

Ci-dessous vous trouverez la liste des enseignements suivis en L1A et L1B. Les détails concernant les modalités de contrôle des connaissances est consultable dans le XII de ce livret.

Cours à suivre en L1A	Cours à suivre en L1B
Sem 1 UE1 <ul style="list-style-type: none"> • Outils et culture numériques • Recherche documentaire (Module BU) • Méthodologie des études universitaires - LANGUE A (Anglais) 	Sem 1 UE1
Sem 1 UE2 <ul style="list-style-type: none"> • Langue française 	Sem 1 UE2 <ul style="list-style-type: none"> • Langue vivante C
Sem 1 UE3 -	Sem 1 UE3 <ul style="list-style-type: none"> • Culture Générale Langue A (Anglais) • Culture Générale Langue B (Allemand)
Sem 1 UE4 <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance du monde contemporain 	Sem 1 UE4
Sem 1 UE5 <ul style="list-style-type: none"> • Approche d'une discipline (Langue A) <ul style="list-style-type: none"> ○ Compréhension/phonétique ○ Thème/Grammaire 	Sem 1 UE5 <ul style="list-style-type: none"> • Approches d'une discipline (Langue B) <ul style="list-style-type: none"> ○ Compréhension/Expression orales ○ Thème/Grammaire
Sem 1 UE6 -	Sem 1 UE6 <ul style="list-style-type: none"> • Initiation à la culture juridique
SEM 1 UE REMISE A NIVEAU <ul style="list-style-type: none"> • Initiation à la langue allemande • Découverte de la culture Allemande 	SEM 1 UE REMISE A NIVEAU <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement en langue allemande

Cours à suivre en L1A	Cours à suivre en L1B
Sem 2 UE1 -	Sem 2 UE1 <ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie des études universitaires - LANGUE B (Allemand)
Sem 2 UE2 <ul style="list-style-type: none"> • Langue française 	Sem 2 UE2 <ul style="list-style-type: none"> • Langue vivante C
Sem 2 UE3 <ul style="list-style-type: none"> • Culture Générale Langue A (Anglais) 	Sem 2 UE3 Culture Générale Langue B (Allemand)
Sem 2 UE4 <ul style="list-style-type: none"> • Civilisation Langue A (Anglais) 	Sem 2 UE4 <ul style="list-style-type: none"> • Civilisation Langue B (Allemand)
Sem 2 UE5 <ul style="list-style-type: none"> • Approche d'une discipline LANGUE A <ul style="list-style-type: none"> ○ Phonétique/Compréhension ○ Expression orale ○ Thème/Grammaire ○ Langue commerciale ○ Version 	Sem 2 UE5 <ul style="list-style-type: none"> • Approche d'une discipline LANGUE B <ul style="list-style-type: none"> ○ Compréhension/Expression orales ○ Thème/Grammaire ○ Langue Commerciale ○ Version
Sem 2 UE6 <ul style="list-style-type: none"> • Initiation à la culture économique 	Sem 2 UE6
SEM 2 UE REMISE A NIVEAU <ul style="list-style-type: none"> • Initiation à la langue allemande 	SEM 2 UE REMISE A NIVEAU <ul style="list-style-type: none"> • Un cours d'anglais (même déjà validé) • Tutorat

3. STAGE DE LICENCE

Obligatoire pour l'obtention du diplôme de Licence, ce stage en entreprise est extrêmement important, tant pour les étudiant-es que pour les relations entre l'Université et le monde de l'entreprise.

Une réunion sera organisée en cours d'année par la/le Responsable des Stages de L3 de LEA (en présence éventuellement de la Directrice/du Directeur du Département) pour présenter le type de stages pouvant être acceptés, les missions attendues, les exigences du Département en termes de rapport de stage, le calendrier (dépôt du rapport), etc. **La présence à cette réunion sera obligatoire pour tous les étudiants et toutes les étudiantes de L3.**

Quelques informations préalables :

- Tous les étudiants et toutes les étudiantes devant effectuer un stage sont invité-es à s'y préparer le plus tôt possible, en apprenant à connaître le milieu économique de leur région (il peut y avoir à côté de chez vous une entreprise qui cherche à se développer à l'export), ou en prospectant telle ou telle région des pays dont vous étudiez la langue (Royaume-Uni, États-Unis, Australie, Allemagne, Autriche, Espagne, Amérique Latine, Italie, Portugal, Brésil...).

- Il devra s'agir, dans tous les cas, d'un réel stage LEA et non d'un job de printemps ou d'un job d'été (privilégiez la structure d'accueil et le contenu du stage plutôt que la proximité), en lien direct avec notre formation de Langues Etrangères Appliquées au Commerce International. Le stage devra donc, dans tous les cas, être l'occasion d'appliquer vos langues au monde du travail. Ce stage sera une expérience réellement valorisante à envisager avec le plus grand sérieux. Chaque année, divers-es stagiaires ayant effectué un stage de qualité se voient proposer, à l'issue de ce stage, un CDD voire un CDI, ce qui facilite grandement l'entrée dans le monde du travail. Puisqu'il s'agit de mieux connaître le monde professionnel, **un stage en télétravail ne sera pas accepté.**

- Au cours de ce stage, l'étudiant-e stagiaire devra faire preuve non seulement de savoir linguistique et d'aisance dans le maniement des langues, mais également d'une grande capacité à s'adapter, à s'intégrer et à prendre des initiatives, en rapport notamment avec les matières dites d'application.

- Ce stage de Licence est de **six semaines minimum (210 heures minimum)**. Il se fait généralement en France. Toutefois, chaque année, divers-es étudiant-es de Licence souhaitent l'effectuer dans un pays dont ils ou elles étudient la langue. Cela est possible et même vivement encouragé.

- Ce stage de Licence fera l'objet d'un rapport qui sera rédigé avec le plus grand soin (fond et forme) et qui donnera lieu à une note. L'établissement d'accueil portera un jugement sur le savoir-être et le savoir-faire du /de la stagiaire et lui attribuera également une note. Le rapport doit contenir obligatoirement deux fiches d'évaluation (celle de l'établissement d'accueil et celle destinée à l'enseignant-e correcteur/correctrice). Ces deux fiches figurent dans la liasse stage. La fiche d'évaluation destinée à l'établissement d'accueil est traduite en cinq langues. Si le stage a été effectué en France, le rapport sera rédigé en français. Si le stage a été effectué à l'étranger, il est fortement recommandé à l'étudiant-e de rédiger le rapport dans la langue du pays mais cela n'est pas obligatoire. Les étudiant-es en Licence Erasmus (ou partenariat bilatéral) sont vivement

invité-es à effectuer leur stage de Licence dans une entreprise de l'un des deux pays dans lesquels ils séjournent et à rédiger leur rapport dans la langue de ce pays.

- Bien qu'un stage d'un MINIMUM de SIX semaines et de 210 heures minimum soit la règle, un stage plus long est fortement encouragé.

AVERTISSEMENT

Validation du stage : durant l'année, chaque étudiant-e peut échanger avec tout-e enseignant-e sur telle ou telle offre de stage, pour en connaître la validité. Cependant, par souci d'harmonisation, quelle que soit la combinaison linguistique de l'étudiant-e (anglais-allemand, anglais-espagnol, anglais-italien, anglais-portugais), et quel que soit le lieu du stage, TOUTES les propositions seront soumises au/à la Responsable des Stages de LEA, qui prendra avis, si nécessaire, auprès de ses collègues.

RESPECTEZ LES CONSIGNES CONTENUES DANS LA LIASSE STAGES. « STAGE DE LICENCE » LEA

Tous les documents nécessaires pour votre stage y figurent: <https://www.univ-st-etienne.fr/fr/faculte-arts-lettres-langues/departements/lea/documents-stage-3eme-a-licencelea.html>

Vous devez envoyer la proposition de stage à la/au Responsable des Stages (deuxième document de la liasse stages) **au moins trois semaines avant la date prévue pour le début du stage**. Toute correspondance se fera uniquement par le biais de la **messagerie universitaire**. **Le stage débutera une fois que toutes les démarches administratives seront en règle.**

Démarches administratives :

1) Vous devrez recevoir obligatoirement l'accord de la/du Responsable des Stages de LEA pour effectuer un stage dans une structure, quelle qu'elle soit.

2) Après avoir obtenu l'accord de la/du Responsable des Stages de LEA, vous devrez établir dans le plus bref délai votre convention de stage sur l'application « **Pstage** ».

Pour toute question concernant les démarches administratives, merci de vous adresser à Mme Mélanie GRANGER (Scolarité).

BOURSES ET AIDES AU STAGE

Pour un stage à l'étranger, des bourses peuvent être accordées aux étudiant-es. Vous devez vous renseigner auprès de Mme Aurélie BRAYET à la Direction de l'International : Denis Papin.

4. ÉTUDIER A L'ÉTRANGER EN LICENCE

Étudier à l'étranger durant un semestre, voire deux, est un atout considérable, l'occasion de vivre une expérience unique, de mieux se connaître, de s'ouvrir au monde, d'enrichir ses connaissances et ses compétences linguistiques et interculturelles, et de réellement valoriser son CV, en vue, notamment, d'une insertion en milieu professionnel.

Compte tenu de l'intitulé et du contenu de la Licence LEA ainsi que des combinaisons de langues existant à l'UJM (anglais-allemand, anglais-espagnol, anglais-italien, anglais-portugais), tout séjour à l'étranger dans le cadre de la préparation d'une L3 de LEA : a) ne peut évidemment se faire qu'en pays anglophone et/ou dans un pays correspondant à la langue B de l'étudiant-e ; b) doit reposer, dans le programme suivi à l'étranger, sur des enseignements liés aux domaines des Langues Étrangères Appliquées : cours de langue A + cours de langue B + cours de matières dites professionnelles.

A. PROGRAMME ERASMUS + (SEMESTRES 5 ET/OU 6) :

1) **Présentation générale :**

Le programme Erasmus + de la Commission de l'Union Européenne a pour but de développer la mobilité étudiante en Europe. Il prévoit l'attribution de bourses aux étudiant-es qui choisissent d'effectuer une partie de leurs études dans une autre université de l'Union Européenne. Ces études effectuées hors de France dans le cadre d'Erasmus + sont validées par la délivrance du diplôme français.

2) **Le programme Erasmus + pour L.E.A. Saint-Étienne :**

Le programme Erasmus + pour LEA peut se faire de deux façons différentes : a) un semestre à l'UJM et l'autre semestre dans une université partenaire (donc, au total, un semestre à l'étranger) ; b) un semestre dans une université partenaire d'un pays anglophone et l'autre semestre dans une université partenaire d'un pays correspondant à la langue B de l'étudiant-e (donc, au total, deux semestres à l'étranger : formule dite de la « double destination »). Les cours suivis à l'étranger dans le cadre de ce programme Erasmus + correspondent aux UE de langue A (anglais) et de langue B (allemand ou espagnol ou italien ou portugais) et aux matières professionnelles dans leur ensemble (autres UE).

3) **Les partenaires européens :**

Les établissements d'enseignement supérieur étrangers avec lesquels nous avons signé un partenariat Erasmus + sont les suivants :

- pour **l'anglais** : Hertfordshire en Angleterre, Paisley en Écosse, Cork (UCC) et Maynooth en Irlande.
- pour **l'allemand** : Ludwigsburg, Siegen et Wuppertal en Allemagne.
- pour **l'espagnol** : Barcelone (Universitat Pompeu Fabra), Grenade, Lérida, Saragosse et Soria (Université de Valladolid) en Espagne.
- pour **l'italien** : Gênes, Milan et Vérone en Italie.
- pour **le portugais** : Faro (Universidade do Algarve), Lisbonne (Universidade Nova de Lisboa) et Porto (Universidade do Porto) au Portugal.

Attention : la liste ci-dessus est indicative, elle comprend nos partenariats habituels.

Il n'est pas exclu que des changements interviennent en début d'année en raison de deux éléments majeurs : d'une part, une contrainte de formalisation des demandes de renouvellement de ces partenariats, tous pays confondus, d'autre part, pour le Royaume Uni (Angleterre et Écosse), de possibles aménagements engendrés par le Brexit.

4) Modalités de participation au programme Erasmus + (candidatures) :

Pour partir durant la L3 (S5 et/ou S6), les candidatures seront recueillies auprès des étudiant-es de S3 en novembre/décembre. Une réunion sera organisée en ce sens par le Chargé de Mission Relations Internationales : franck.martin@univ-st-etienne.fr.

D'ici là, plusieurs informations vous seront transmises et d'autres éléments, plus administratifs, vous seront également transmis par le Service Relations Internationales dont les coordonnées sont les suivantes : international-office@univ-st-etienne.fr (04 77 43 79 70) ou depart_international@univ-st-etienne.fr

5) Cas particulier d'Arqus qui entre dans le cadre Erasmus + :

Arqus est une alliance de partenaires européens créée dans le cadre Erasmus + de l'Union Européenne. L'UJM fait partie de cette alliance au titre de l'UdL (Université de Lyon) et les partenaires européens sont les suivants : Grenade (Espagne), Graz (Autriche), Padoue (Italie), Bergen (Norvège), Leipzig (Allemagne), Vilnius (Lituanie). **Aucune des mobilités pouvant être envisagées dans ce cadre n'est toutefois fléchée pour un département spécifique, ce qui signifie qu'un travail de vérification d'une correspondance entre les formations proposées par ces partenaires et les études de LEA à l'UJM doit être effectué en amont. Enfin, le nombre de places est, le plus souvent, un ensemble de places disponibles pour l'UdL.** Pour tout renseignement complémentaire, il convient de contacter le Chargé de Mission Relations Internationales (franck.martin@univ-st-etienne.fr) et le Service Relations Internationales : international-office@univ-st-etienne.fr (04 77 43 79 70) ou depart_international@univ-st-etienne.fr

B. AUTRES PROGRAMMES (SEMESTRES 3, 5 ET/OU 6) :

1) Présentation générale :

D'autres programmes de mobilités sont possibles pour les étudiant-es de LEA, à la fois en Europe (un seul pays toutefois : l'Allemagne) et dans divers pays non européens. Ces programmes donnent également lieu à l'attribution de bourses et les études effectuées dans ce cadre-là sont également validées par la délivrance du diplôme français. Les cours suivis à l'étranger dans le cadre de ces programmes correspondent aussi aux UE de langue A (anglais) et de langue B (allemand ou espagnol ou italien ou portugais) et aux matières professionnelles dans leur ensemble (autres UE).

2) Liste des programmes :

Programme d'études en Allemagne (semestre 3) - « FORMATION D'EXPERTS FRANCO-ALLEMANDS » :

Depuis 2003, le DAAD sélectionne chaque année, dans les Universités françaises, des candidat-es ayant réussi les semestres 1 et 2 de la Licence LEA anglais-allemand pour leur permettre d'effectuer un semestre d'études à l'Université de Bochum dans le Land de Rhénanie du Nord-Westphalie (cursus intégré avec report des notes au semestre 3). Dépôt de candidature en avril /mai. Pour tout renseignement, s'adresser à l'enseignant responsable des semestres concernés, ou directement au DAAD de Paris (Mme Eudine : 01 44 17 02 48 / eudine@daad.asso.fr).

Programme d'études au Canada (semestres 5 et 6) :

Pour tout renseignement, quelle que soit votre combinaison de langues, s'adresser à Mme Ch. Barone.

Programme d'études au Mexique (semestres 5 et 6) - BUAP, Université de Puebla :

Pour tout renseignement, s'adresser à M. F. Martin.

Programme d'études en Équateur (semestres 5 et 6) - Université de Cuenca :

Pour tout renseignement, s'adresser à M. F. Martin.

Programme d'études en Argentine (semestres 5 et 6) - Université de Buenos Aires :

Pour tout renseignement, s'adresser à M. R. Roché.

Programme d'études au Brésil (semestres 5 et/ou 6) - USP, Université de São Paulo :

Pour tout renseignement, s'adresser à Mme R. Fréjaville.

3) Modalités de participation à ces programmes (candidatures) :

Pour partir durant la L3 (S5 et/ou S6), les candidatures seront également recueillies auprès des étudiant-es de S3 en novembre/décembre. Une réunion sera organisée en ce sens par le Chargé de Mission Relations Internationales : franck.martin@univ-st-etienne.fr.

D'ici là, plusieurs informations vous seront transmises et d'autres éléments, plus administratifs, vous seront également transmis par le Service Relations Internationales dont les coordonnées sont les suivantes : international-office@univ-st-etienne.fr (04 77 43 79 70) ou depart_international@univ-st-etienne.fr

D'autres dossiers de partenariats sont à l'étude.

Des renseignements plus précis vous seront communiqués dès que possible par le Chargé de Mission Relations Internationales et le Service Relations Internationales (adresses ci-dessus).

C. DESTINATIONS POSSIBLES SELON LA COMBINAISON LINGUISTIQUE DE CHAQUE ÉTUDIANT ET CRITÈRES DE SÉLECTION :

1) Destinations possibles :

Dans la mesure où il s'agit de délivrer un diplôme nommé LEA anglais-allemand, LEA anglais-espagnol, LEA anglais-italien, LEA anglais-portugais :

- a) tous les étudiants et toutes les étudiantes de LEA peuvent postuler pour toutes les destinations possibles en pays anglophones (langue A), sous réserve que la langue B de l'étudiant-e soit enseignée dans l'université choisie.
- b) chaque étudiant-e peut également postuler pour les destinations correspondant à sa langue B : Allemagne pour les germanistes, Espagne et Amérique hispanophone pour les hispanisant-es, Italie pour les italianistes, Portugal et Brésil pour les lusistes.

2) Critères de sélection :

- a) Pour se rendre en pays de langue A, la sélection sera effectuée par tous les enseignant-es d'anglais intervenant dans l'année de formation de l'étudiant-e au moment de sa candidature, sur la base de la moyenne obtenue par l'étudiant-e à son UE de langue A.
- b) Pour se rendre en pays de langue B, la sélection sera effectuée par tous les enseignant-es de la langue B de l'étudiant-e intervenant dans l'année de formation de l'étudiant-e au moment de sa candidature, sur la base de la moyenne obtenue par l'étudiant-e à son UE de langue B.
- c) Le classement obtenu sur la base de ces moyennes à l'UE de langue A pour partir en pays anglophone et/ou à l'UE de langue B pour partir en pays de langue B pourra être modulé, après concertation, au sein de chaque langue, entre les enseignant-es concerné-es, en fonction de l'assiduité de l'étudiant-e, son sérieux, son investissement, la régularité de son travail, sa fiabilité...

5. BIBLIOGRAPHIES DE LICENCE

SEMESTRES 1 ET 2

Bibliographie pour l'anglais :

Les étudiant-es devront **obligatoirement** se procurer pour la rentrée les ouvrages suivants :

- M. Malavieille et W. Rotgé, *Bescherelle anglais: la grammaire*, HATIER, 2008.
- M. Malavieille, M. Quivy, W. Rotgé, *Bescherelle anglais: les exercices*, HATIER, 2009.

Par ailleurs, les étudiant-es pourront consulter avec profit les ouvrages suivants :

- A. Sussel, C. Denis, A. Majou, *Le Vocabulaire de l'anglais*, Hachette Supérieur, 2005.
- James O'Driscoll, *Britain for Learners of English*, Oxford University Press, 2009.
- J.C. Wells, *Pronunciation Dictionary*, Longman.
- M. Ginésy, *Memento de phonétique anglaise*, Nathan.

Pour le cours de civilisation, une bibliographie précise sera remise aux étudiant-es en début d'année par l'enseignant-e.

Bibliographie pour l'allemand :

Les étudiant-es devront **obligatoirement** se procurer pour la rentrée l'ouvrage suivant :

- Daniel Bresson, *Grammaire d'usage de l'allemand contemporain*, Ed. Hachette éducation, 2015.

Par ailleurs, les étudiant-es pourront consulter avec profit les ouvrages suivants :

- Jean-Pierre Demarche, *Le vocabulaire allemand de l'étudiant*. L'essentiel du vocabulaire contemporain en 260 fiches thématiques, Ellipses, 2015.
- Herbert Scharfen, *Allemand, cinq cents fautes à éviter*, PUF – Collection Major – 1995 (ou édition plus récente).

Pour le cours de civilisation, une bibliographie précise sera remise aux étudiant-es en début d'année par l'enseignant-e.

Bibliographie pour l'espagnol :

Les étudiant-es devront se procurer pour la rentrée les ouvrages suivants :

- E. Pastor et G. Prost, *Grammaire active de l'espagnol*, Paris, Livre de Poche, 2009.
- I. Gerboin et C. Leroy, *La grammaire d'usage de l'espagnol contemporain*, Hachette, Supérieur, 1994.
- F. Martin, *Les verbes espagnols : conjugaison et exercices avec corrigés*, Paris, éditions Ophrys, 2018 ; ou le Bescherelle, *Les verbes espagnols*, Hatier.
- Labarde et Pau, *Vocabulaire de base espagnol-français* –Hachette (édition la plus récente), ou Soledad San Miguel, *Vocabulaire Espagnol*, Paris, Pocket, 2007.

Pour les dictionnaires (bilingues et unilingues), prendre l'avis des enseignant-es à la rentrée.

Pour le cours de civilisation, une bibliographie précise sera remise aux étudiant-es en début d'année par l'enseignant-e.

Bibliographie pour l'italien :

Sont conseillés aux étudiant-es pour la rentrée les ouvrages suivants :

- O. et G. Ulysse, *Précis de grammaire italienne*, Paris, Hachette, 1988, ou plus récent.
- N. Zingarelli, *Vocabolario della lingua italiana*, Bologna, Zanichelli (constamment imprimé).
- Robert et Signorelli, *Dictionnaire français-italien/italien-français*, Paris, Société du Nouveau Littré, Milano, Signorelli, 1988 (constamment réimprimé).
- S. Romano, *Histoire de l'Italie du Risorgimento à nos jours*, Paris, Point Seuil.
- Bescherelle, *Les verbes italiens*, Hatier.
- Marie-France Merger Leandri, *Italien - Le mot pour dire*, Ed. Bordas, Paris (édition la plus récente).
- Bescherelle, *La grammaire de l'italien*, Hatier.

Bibliographie pour le portugais :

Les étudiant-es devront **obligatoirement** se procurer :

Olga Mata Coimbra et Isabel Coimbra, *Novo Português Sem Fronteiras 1*, Lidel, (édition la plus récente).

Par ailleurs, sont aussi conseillés pour la rentrée les ouvrages suivants :

- Olga Mata Coimbra et Isabel Coimbra, *Gramática Ativa 1 et Gramática Ativa 2*, Lidel (édition la plus récente).
- Maria Helena Araújo Carreira et Maryvonne Boudoy, *Pratique du portugais de A à Z*, Hatier
- Bescherelle, *les verbes portugais*, Hatier.
- Carlos Pereira et Dulce Santos, *Le portugais économique et commercial*, Pocket, 2009.
- Carlos Pereira, *Précis d'économie du Monde Lusophone*. Editions Chandeigne, 2011.
- Renato Borges de Sousa, *Estratégias, método de português no domínio empresarial*, Lidel, 2015.

Pour les dictionnaires (bilingues et unilingues), prendre l'avis des enseignant-es à la rentrée.

Pour le cours de Traduction, Culture Générale, Langue Commerciale et Civilisation, une bibliographie précise sera remise aux étudiant-es en début de semestre.

SEMESTRES 3, 4, 5 et 6

Bibliographie pour l'anglais :

Voir bibliographie des semestres 1 et 2. Pour les cours de civilisation, une bibliographie précise sera remise aux étudiant-es en début de semestre par l'enseignant-e.

Bibliographie pour l'allemand :

Voir bibliographie des semestres 1 et 2. Pour les cours de civilisation, une bibliographie précise sera remise aux étudiant-es en début de semestre par l'enseignant-e.

Bibliographie pour l'espagnol :

Voir bibliographie des semestres 1 et 2. Pour les cours de civilisation, une bibliographie précise sera remise aux étudiant-es en début de semestre par l'enseignant-e.

Bibliographie pour l'italien :

Voir bibliographie des semestres 1 et 2. Pour les cours de civilisation, une bibliographie précise sera remise aux étudiant-es en début de semestre par l'enseignant-e.

Bibliographie pour le portugais :

Voir bibliographie des semestres 1 et 2. Pour le cours de Traduction, Culture et Civilisation, une bibliographie précise sera remise aux étudiant-es en début de semestre par l'enseignant-e.

XIII. POURSUITE D'ÉTUDES ET DÉBOUCHÉS

À l'issue de leur réussite en Licence 3, les étudiant-es sont vivement encouragé-es à candidater en Master LEA RCI (Relations Commerciales Internationales) ou en Master MRT (Métiers de la Rédaction et de la Traduction) de l'université Jean Monnet. Les débouchés sont nombreux et variés à l'issue de l'un ou de l'autre de ces deux Masters. Par exemple :

- pour RCI, les carrières du commerce -national et international-, de l'import-export, du transport et de la logistique, de la vente, des achats, de la coopération, des négociations interculturelles...

- pour MRT, dans le domaine linguistique : traducteur/trice et/ou interprète (en indépendant.e ou en tant qu'employé.e), quel que soit le domaine de spécialité ; dans le domaine éditorial et journalistique : rédacteur/trice et web-rédacteur/trice, responsable de projet éditorial, responsable de projet web ; dans le domaine communicationnel et publicitaire : attaché.e de presse, chargé.e de relations publiques, responsable de communication, rédacteur/trice, community manager, social media manager ; dans le domaine touristique : guide conférencier/ère, guide interprète, accompagnateur/trice de voyages, agent.e de voyages, conseiller/ère tourisme (affaires et/ou loisirs)...

Enfin, d'autres masters sont possibles comme, par exemple, un Master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation) second degré.

L'ensemble de ces Masters fait l'objet d'une présentation extrêmement précise dans les livrets spécifiques, téléchargeables sur le site web : modalités d'entrée (candidatures), organisation de la formation, calendrier, contenu des enseignements, modalités d'évaluations, possibilités d'effectuer le Master à l'étranger, dispositions en matière de stages, débouchés, etc.

Une documentation sur les compléments de formation possibles sera à la disposition des étudiant-es à Cap@venir (ex-Service Universitaire d'Information et d'Orientation)
Maison de l'Université

XIV. L'OUVERTURE INTERNATIONALE

Outre les différentes possibilités précédemment citées (séjours Erasmus, stages en entreprise à l'étranger et autres programmes), les étudiant-es seront conscient-es qu'ils ou elles ne peuvent maîtriser les langues qu'ils ou elles étudient sans séjourner longuement dans les pays où ces langues sont parlées. Ils et elles saisiront donc toutes les occasions qui pourront s'offrir à eux et à elles, cours, accompagnement de groupes divers (en contactant les associations ou organismes appropriés), postes d'assistant-es dans certains pays, etc.

Les contacts noués avec les étudiant-es étrangers et étrangères que nous recevons à Saint-Étienne, à travers la participation à des activités au sein des divers clubs et associations, notamment le Rassemblement des Étudiants de Langues Etrangères à Saint-Étienne, pourront également se révéler utiles pour des projets de voyages ou de séjours.

Indispensables pour une meilleure maîtrise de la langue, ces séjours sont également très importants pour une connaissance en profondeur de la culture et de la civilisation du ou des pays visités.

ASSISTANT-ES DE FRANCAIS DANS LES PAYS DE LANGUE ALLEMANDE, ANGLAISE, ESPAGNOLE ET ITALIENNE ET PORTUGAISE

Les postes sont organisés par le Service des Affaires Internationales, 110, rue de Grenelle - 75357 - PARIS CEDEX 7. Tous les candidats et toutes les candidates doivent constituer un dossier (à retirer à l'Accueil des étudiant-es à partir du mois de novembre) très tôt dans l'année qui précède le stage. Ils et elles y mentionnent leur curriculum vitae, leurs intérêts artistiques, les sports qu'ils et elles pratiquent. Un-e enseignant-e leur fait passer ensuite un entretien au cours duquel sont jugées la qualité phonétique de la langue maternelle du candidat ou de la candidate et l'aptitude à remplir les fonctions d'assistant-e à l'étranger. L'enseignant-e décide alors si la candidature de l'étudiant-e doit être considérée comme prioritaire, peut rester en attente ou doit être écartée au profit d'une autre. Le dossier ainsi constitué parvient au Service des Affaires Internationales, qui le transmet aux autorités étrangères auxquelles il appartient de procéder à la nomination de l'assistant-e qui en est informé-e directement. Ces nominations sont faites à des dates variables dans le courant de l'été.

XV. AUTRES DIPLÔMES ET EXAMENS

Les diplômes des Chambres de Commerce peuvent être passés parallèlement aux diplômes universitaires. Sur votre CV ils constitueront un complément utile, apprécié des employeurs.

DIPLÔMES DES CHAMBRES DE COMMERCE

Les chambres de commerce étrangères organisent des examens en langue anglaise, allemande, espagnole, italienne, qui ont pour but d'attester des connaissances économiques et commerciales dans la langue pratiquée. Ce sont des compléments utiles à toutes les professions des secteurs commerciaux, techniques et administratifs.

EXAMEN D'ANGLAIS COMMERCIAL

Pour les États-Unis, avoir passé les examens du TOEFL vous permettra d'accélérer vos démarches ou, du moins, ne les retardera pas lorsque vous aurez à fournir la preuve de votre niveau d'anglais (renseignements à prendre à l'IUT de Saint-Étienne, département GEA). Le test TOEIC pourra être organisé dans les locaux de l'Université, le Département LEA étant habilité à l'administrer. Ce test, à la différence du TOEFL, uniquement orienté vers les études aux États-Unis, est un test général d'anglais du commerce et de l'industrie (voir auprès de l'IAE). Le Service Universitaire de Formation Continue (21 rue Papin, Tél. 04 77 43 79 44/04 77 43 79 46), est centre d'examen pour les examens de Cambridge de type First Certificate, Proficiency, etc., et peut également y préparer. On peut aussi se renseigner auprès du British Council (29 rue Maurice Flandin, 69 003 Lyon, Tél. 04 72 15 15 50).

EXAMEN D'ALLEMAND COMMERCIAL DE LA CHAMBRE OFFICIELLE FRANCO-ALLEMANDE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

La Chambre Franco-Allemande de Commerce et d'Industrie organise chaque année au printemps un examen d'allemand commercial. Inscription : généralement entre le 1er janvier et le 31 mars de chaque année. Renseignements et inscriptions : - Chambre Franco-Allemande de Commerce et d'Industrie / 18, rue Balard - 75015 PARIS Tél. 01 40 58 35 35, Fax: 01 45 75 47 39, email : info@francoallemand.com, site internet : www.francoallemand.com, ou : - Goethe-Institut. / 16, rue François Dauphin - 69002 LYON Tél. 04 78 42 88 27. Il est conseillé de suivre les cours de civilisation et de traduction économique et commerciale dispensés dans le cadre de la licence et de la maîtrise L.E.A.

EXAMEN D'ESPAGNOL COMMERCIAL DE LA CHAMBRE OFFICIELLE DE COMMERCE D'ESPAGNE

Pour toute information, s'adresser à : CCOCE, 22 rue Saint-Augustin 75002 PARIS.
Tél : 01 42 61 33 10. www.cocef.com

DIPLÔMES DE LANGUE ET PRATIQUE COMMERCIALE ITALIENNES

L'enseignement d'italien dispensé en LEA à l'Université de Saint-Étienne permet de se présenter au Diplôme de langue et pratique commerciale italiennes de la Chambre de Commerce Italienne, 16 rue de la République 69002 Lyon, Tél. 04 78 42 84 17. Les demandes d'inscription à l'examen doivent être envoyées avant le mois d'avril à l'adresse ci-dessus. Les lauréat-es peuvent bénéficier de stages de perfectionnement rémunérés en Italie pendant les mois d'été.

EXAMEN DE LA FRANCO BRITISH CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY

Les renseignements relatifs à cet examen sont à demander à l'adresse suivante : FBCC Centre des Examens, 41, rue de Turenne, 75003 PARIS / Tél. 01 44 59 25 20 Fax. 01 44 59 25 45 Minitel 3617 code CECOM.

DIPLOMES DE PORTUGAIS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE LUSO-FRANCAISE (CCILF)

Ce diplôme donne accès à une certification pérenne et reconnue par les milieux professionnels portugais et lusophones.

Inscriptions : entre le 1^{er} octobre et le 30 mars de chaque année. Renseignements et inscriptions : email : courrier@ilcp.net (centre d'examens de la CCILF à Lyon), tél 04 78 93 38 88.

XVI. RELATIONS DE L'ÉTUDIANT-E AVEC L'EXTÉRIEUR

La ville de Saint-Étienne offre aux étudiant-es de L.E.A. certains lieux d'animation culturelle :

- La Comédie de Saint-Étienne propose des spectacles tout au long de l'année ; de multiples compagnies locales de qualité y présentent leur production.

- Deux salles de cinéma présentent régulièrement des films en VO étrangère : Cinéma LE MÉLIÈS : place Jean Jaurès, Cinéma LE MÉLIÈS ST. FRANÇOIS 8, rue de la Valse (avec ciné-clubs d'allemand, d'anglais, d'espagnol et d'italien).

- Différents clubs et associations liés aux rapports avec des pays étrangers...

Quelques adresses utiles pour les étudiant-es d'anglais

- Club Forez-Ecosse (voir Internet).

- Franco-British Chamber of Commerce, 10 rue de la Bourse, 75002 Paris, Tél. 01 53 30 81 30

- British Council, Le Forum, 29 rue M. Flandin, 69003 Lyon, Tél. 04 72 15 15 50.

Quelques adresses utiles pour les étudiant-es d'allemand

- GOETHE INSTITUT : 16, rue François Dauphin 69002 Lyon, Tél. 04.78.42.88.27 / Manifestations culturelles: conférences, cinéma, théâtre, musique... / bibliothèque / discothèque / salle de lecture...

- DEUTSCHER AKADEMISCHER AUSTAUSCHDIENST (D.A.A.D.) : 24, rue Marbeau, 75116 Paris -Tél. 01.44.17.02.30 - Bourses d'études en Allemagne : <http://www.paris;daad.de>

- VENTE PAR CORRESPONDANCE D'OUVRAGES EN LANGUE ALLEMANDE - Dokumente-Verlag - Postfach 1340 - D - 77603 - Offenburg (Allemagne). / - Express-Buch - Basler Landstr. 68 - D - 79111 - Freiburg (Allemagne).

- Association France-Autriche : Espace Boris Vian, 3, rue Jean-Claude Tissot, 42000 Saint-Étienne, Tél. 04 77 41 07 26.

- Club franco-allemand : c/o Jean Zawadski, 25 rue André Delorme, 42100 Saint-Etienne, pour ceux qui voudraient pratiquer l'allemand dans une ambiance conviviale, le Club organise un « Stammtisch » un lundi soir sur deux. Pour toute information complémentaire, s'adresser à Mme Renate Epale : renate.epale@wanadoo.fr

- Carte franco-allemande de l'étudiant-e : Grâce à la carte franco-allemande des œuvres universitaires, tout-e étudiant-e français-e qui se rend pour de courts séjours (vacances, week-ends) dans les villes universitaires allemandes peut bénéficier des restaurants, cafétérias, résidences universitaires au même titre que les étudiant-es allemand-es. Cette carte est délivrée aux étudiant-es français par le CROUS de leur ville universitaire d'origine, mais non en Allemagne. Durée de validité : un an à compter du 1er janvier de l'année en cours. Contact : CROUS de Strasbourg, 1, Quai du Maire Dietrich 67084 STRASBOURG Cedex, Tél. 03 88 21 28 00.

Quelques adresses utiles pour les étudiant-es d'espagnol

De nombreuses associations existent à Saint-Etienne, avec des activités diverses consacrées à l'Espagne et à l'Amérique latine. Un simple clic sur le net vous permettra d'entrer en relation avec certaines d'entre elles.

- Association Eucalyptus 42 : 9 Rue Albert Schweitzer / 42350 La Talaudière / 04 77 37 20 18.
Association intercommunale franco-espagnole : échanges, cours, activités culturelles...

- Festival Belles Latinas : chaque année, à l'automne, l'association Espaces Latino organise ce grand festival littéraire et culturel. Des manifestations ont lieu à St Etienne et dans toute la région. Extraits de la présentation du festival : « Depuis sa création, le festival a fait venir 250 écrivains latino-américains et quelques français. Des noms comme Elena Poniatowska, Jean-Yves Loude, Carlos Salem, Jordi Soler, Guillermo Fadanelli, Jorge Volpi, Carlos Liscano, Eduardo Manet, Véronique Ovaldé, Alejandro Zambra, Carmen Posadas, Luiz Ruffato et Alejandro Zambra ont participé à cet événement.

C'est l'occasion pour tous de venir découvrir ces écrivains incontournables. Ces écrivains sont de véritables acteurs de la vie culturelle. Loin de ne parler que de littérature, ils sont les premiers observateurs de leurs pays et nous permettent d'approcher leurs cultures, leurs sociétés, leurs réalités, leurs quotidiens en Amérique latine. Beaucoup d'entre eux sont journalistes et leur œuvres sont, en quelques sortes, des témoignages. De grands auteurs français sont également présents permettant débats, réflexions, comparaisons entre deux continents, deux modes de vie, deux littératures.

Belles latinas, c'est un ensemble d'animations sur la région Rhône-Alpes : rencontres en bibliothèques, universités, lycées, lectures de textes, cafés littéraires et chansons, apéro-dédicaces et dialogues autour de thèmes, de multiples façons d'aborder la littérature. Les manifestations sont organisées dans Lyon et la région Rhône-Alpes mais pas seulement. Elles ont lieu à Rennes, Nantes, Marseille, Paris, Biarritz, Roanne et dans d'autres villes au niveau national. Nous vous invitons à vous informer sur notre site pour ensuite vous rendre à l'une de nos manifestations, où nous aurons le plaisir de vous accueillir. »

Cette année, le festival aura lieu du 10 au 20 octobre. Programme sur <http://www.espaces-latinos.org/belles-latinas/edition-2018>

- Festival Reflets du cinéma ibérique et latino-américain : chaque année, au printemps, le cinéma Le Zola de Villeurbanne organise cet événement : projections de films, débats, danses, repas... Certaines projections ont lieu à St Etienne. Consultez le programme sur <http://www.lesreflets-cinema.com/>

N'hésitez pas aussi à faire un tour du côté de Lyon ! : l'Instituto Cervantes organise de nombreuses manifestations de très grande qualité (<http://lyon.cervantes.es/es/default.shtm>). Voir également HispaLyon (<https://hispalyon.jimdo.com/>)

Quelques adresses utiles pour les étudiant-es d'italien

Trois Associations organisent une animation centrée sur les relations franco-italiennes à Saint-Etienne et dans la Loire :

- L'Association des Professeurs d'Italien de la Loire (ALPI).

- Le Cercle Franco-Italien (Pdt : Monsieur Poughon), 2 rue J. Desgeorges, organise chaque année de remarquables expositions d'art italien ou forézien et collabore étroitement avec Loire-Italie.

- L'AFI (Amicale Franco-Italienne) présidée par Monsieur Incorvaia propose diverses activités (bals, sorties, repas) et possède une bibliothèque italienne intéressante (300 volumes), 2 Place du Peuple, à Saint-Etienne.

Quelques adresses utiles pour les étudiant-es de portugais :

- Instituto Camões : <http://www.instituto-camoes.pt/>
- Coordination générale de l'enseignement du portugais : <http://www.epefrance.org/>
- Fondation Calouste Gulbenkian Paris : <http://www.gulbenkian-paris.org/accueil>
- Consulat Général du Portugal : 71, rue Crillon, 69006 Lyon ; Tél. 04 78 17 34 40 ; mail@cglyo.dgaccp.pt, <http://www.secomunidades.pt/web/lyon>
- Ambassade du Portugal : <https://www.paris.embaixadaportugal.mne.pt/pt>
- Ambassade du Brésil : <http://cgparis.itamaraty.gov.br/pt-br/>
- Portugal Business Club : <http://www.portugalbusinessclub.com/>, Portugal Business Club de Rhône, CCI de Lyon, 20 place de la Bourse, 69002 Lyon, Tél. : +33 6 62 26 69 49 ; Portugal Business Club de la Loire, 57, cours Fauriel, 42000 Saint-Etienne, saint-etienne@portugalbusinessclub.com, +33 6 07 02 97 18
- Brésil Business Club : Au Cabinet Bismuth, 63 avenue de Saxe - BP 3167, 69406 LYON, +33(0)610593854/info@brasilbusinessclub.com/www.brasilbusinessclub.com
- CCI Paris (Chambre de commerce et d'industrie) : <http://www.cci-paris-idf.fr/>
- Association des lusodescendants de France - Cap Magellan : <http://www.capmagellan.org/>
- AGRAFR Association des Diplômés Portugais en France : <http://agrafr.fr/home-2/>
- Association pour le Développement des Études Portugaises, Brésiliennes, d'Afrique et d'Asie lusophones : <http://www.adepba.fr/>
- Association Culturelle Portugaise de Saint-Etienne [<http://acpsaintetienne.wix.com/association-Portugal>], acpsaintetienne@gmail.com, Tél : 07 83 31 77 41
- Librairie Portugaise et Brésilienne en ligne : <http://www.librairie-portugaise.com/>
- Radio CapSao : <http://www.capsao.com/>
- LusoJornal : <http://www.lusojournal.com/>
- PLURAL PLURIEL Revue des cultures de langue portugaise [Revue en ligne] : <http://www.pluralpluriel.org/>
- Capoeira Malungos : <https://fr-fr.facebook.com/Association-Capoeira-Malungos-Saint-Etienne-203496196343227/>
- Universités partenaires:
 - Universidade do Algarve : <https://ualg.pt/pt>
 - Universidade Nova de Lisboa : <https://www.unl.pt/>
 - Universidade do Porto : <https://sigarra.up.pt/>
 - Universidade de São Paulo : <https://www5.usp.br/>
- Réseaux sociaux du Lectorat de Portugais de l'UJM :
 - Instagram : @lectorat_portugais_ujm
 - Youtube : <https://www.youtube.com/channel/UC4qQfYZj2SN-h2q3ebk6Khg>

XVII. COMPLEMENTS

Maison de l'Université

04.77.42.17.00

<http://www.univ-st-etienne.fr>

Orientation/réorientation, de documentation sur les filières, les métiers ou insertion professionnelle

CAP AVENIR

capavenir@univ-st-etienne.fr

Orientation, Information et Documentation

Psychologues de l'Education Nationale : 04 77 42 17 13

Chargée d'information et documentation : 04 77 42 17 16

Relations Lycées Université : 04 77 42 17 07

Accompagnement à l'insertion : projet professionnel, recherche et convention de stage

Conseil en insertion professionnelle : 04 77 42 17 11

Relation université entreprises : 04 77 42 18 40

Statistiques et enquêtes : Parcours d'études, taux de réussite.

Observatoire de la Vie Étudiante (OVE)

ove@univ-st-etienne.fr

04 77 42 18 04

Santé, logement et vie quotidienne

Santé et Médecine Préventive Universitaire

04 69 66 11 00

Soutien psychologique

04 69 66 11 05

Tous mardi matin et jeudis toute la journée sur rendez-vous

Diététicienne

04 69 66 11 05

Les mercredis matin sur Rendez-vous

Assistante Sociale des Étudiants

04 69 66 11 03

Accompagnement handicap et vie étudiantes

Handicap, gestion des aides humaines et logistiques : 04 77 42 17 22

vie étudiante, culture, associations... : 04 77 42 17 23

Activités sportives

SUAPS

suaps@univ-st-etienne.fr

04 77 42 17 96



BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

<https://scd.univ-st-etienne.fr/fr/index.html>

LE RÉSEAU

La bibliothèque universitaire (BU) Tréfilerie fait partie du réseau des bibliothèques d'enseignement supérieur stéphanoises.

[Le catalogue BRISE-ES \(https://catalogue-brisees.univ-st-etienne.fr\)](https://catalogue-brisees.univ-st-etienne.fr) permet de rechercher des documents dans tous ces établissements. Il est accessible à partir du [site internet des BU](#).

L'inscription à la bibliothèque permet d'emprunter dans toutes les bibliothèques du réseau, ainsi que dans les bibliothèques municipales de Saint-Étienne.

LES HORAIRES ET CONTACTS

1, rue Tréfilerie 42023 Saint-Étienne cedex 2

Tél : 04-77-42-16-98

✉ bu.trefilerie@univ-st-etienne.fr

Horaires :

Du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00

Le samedi de 9h00 à 18h30

(Pour les horaires particuliers consulter le site web)

Nous suivre :

 <https://www.facebook.com/bibliotheques.ujm>

 <https://twitter.com/BUSaintEtienne>

 <https://www.youtube.com/channel/UCIUdvKhAL8x1MI-zPaeOgg>

 <https://www.instagram.com/bu.ujm/>

LES SERVICES

La BU est équipée d'un accès WIFI ou filaire à internet

Votre inscription à la BU, sur simple présentation de votre carte multi-services, vous donne droit à un ensemble de services :

- Emprunts de documents (ouvrages, DVD, revues)
- Prêts sur place de câbles réseaux, de casques et d'ordinateurs portables
- Emprunts d'ordinateurs portables à domicile
- Accès aux services du catalogue : demandes d'ouvrages en magasin, réservation et demande d'achat de documents
- Réservation de salles de travail en groupe via l'application [Affluences](#)
<https://reservation.affluences.com>
- Photocopies et impressions (achat d'une carte COREP obligatoire)

LES ESPACES

La bibliothèque est divisée en quatre ; es disciplinaires :

- Sciences humaines et sociales : rez-de-chaussée,
- Droit et sciences politiques : 1^{er} étage,
- Arts lettres langues : 1^{er} étage,
- Musiques et images : 1^{er} étage.

Chaque pôle propose des ouvrages, périodiques et autres documents en libre-accès. Vous y trouverez également des tables pour le travail individuel et des salles de travail en groupe réservables (à l'exception du pôle musiques et images). Dans chacun de ces quatre espaces, une personne est disponible pour vous aider dans vos recherches.

Au rez-de-chaussée, le kiosque, est une salle dédiée à la lecture de la presse.

Dans l'atrium (1^{er} étage) la bibliothèque vous propose, tout au long de l'année, de nombreuses expositions et animations.

Suivez [l'actualité culturelle](#) de la bibliothèque depuis le site web (<https://scd.univ-st-etienne.fr/fr/suivre-l-actu/l-agenda-culturel.html>)

LA DOCUMENTATION

Outre la documentation papier, la BU vous donne accès à de la documentation en ligne disponible depuis chez vous 24h/24 et 7j/7. Il s'agit de bases de données, ouvrages ou revues.

Pour plus d'information sur les ressources disponibles dans votre discipline consultez

le site web des BU et cliquez sur



En cas de problème d'accès à la documentation numérique contactez bu.numerique@univ-st-etienne.fr

ÉTUDIANTS EN PREMIÈRE ANNÉE

Lors de votre premier semestre, vous suivrez un cours en ligne de recherche documentaire. Ce cours sera l'occasion de répondre à vos questions.

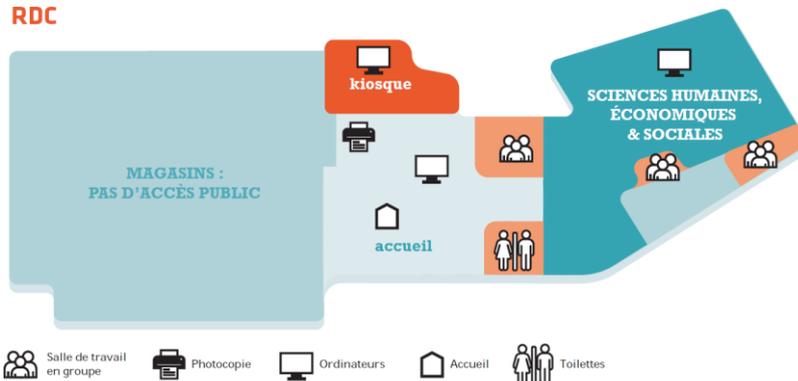
ETUDIANTS EN MASTER DOCTORATS

A partir du Master, tout étudiant peut prendre contact avec le service « Point info doc ». Ce service personnalisé s'adresse aux étudiants de 2^{ème} et 3^{ème} cycle. Pour plus d'information contactez bu.infodoc@univ-st-etienne.fr

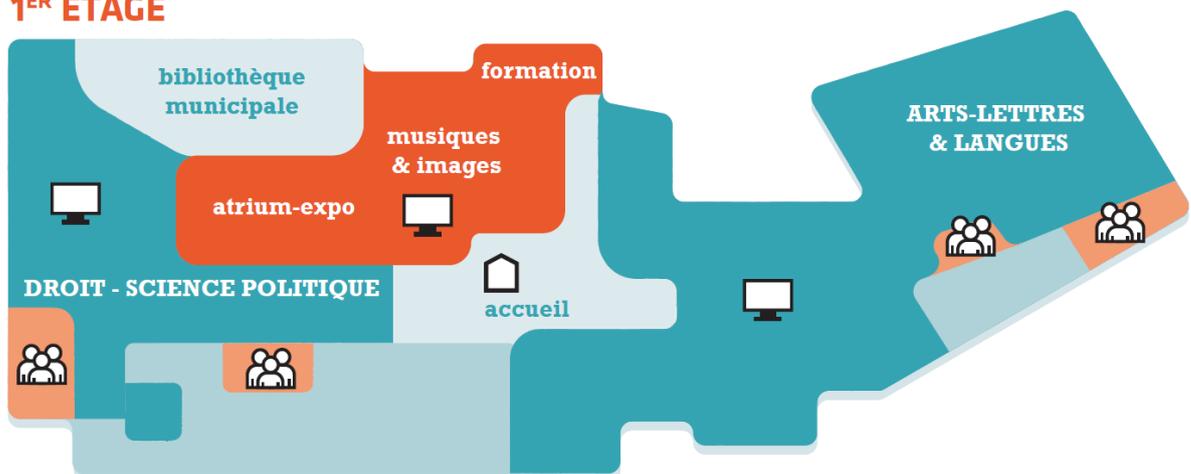
PRÊT ENTRE BIBLIOTHÈQUES (PEB)

Ce service permet d'emprunter des documents dans d'autres bibliothèques. Pour tout renseignement, prendre contact avec Mme Pauline Grebert (pauline.grebert@univ-st-etienne.fr), bureau situé en secteur Droit.

RDC



1^{ER} ÉTAGE



LES SERVICES NUMÉRIQUES POUR LES ÉTUDIANT-E-S



www.univ-st-etienne.fr/myujm

L'université Jean Monnet met à votre disposition un ensemble de services numériques via un portail unique : MyUJM. C'est la possibilité pour vous de rester en contact avec vos enseignant-e-s, vos ami-e-s mais également de disposer des informations administratives de la faculté à laquelle vous êtes rattaché-e. Vous disposez ainsi d'une messagerie électronique, de cours en ligne (grâce à la plateforme pédagogique Claroline Connect), d'une documentation numérique, de votre emploi du temps, d'une aide en ligne, d'un espace de stockage, ainsi que de services plus personnalisés.

Grâce à **un seul code d'accès et un seul point d'accès web**, vous pouvez en utiliser toutes les fonctionnalités.

- Votre identifiant (nom d'utilisateur) se trouve sur votre carte multiservices.



Pour les nouveaux étudiants : votre compte ne sera pas activé automatiquement, vous devrez changer votre mot de passe et signer la charte informatique avant de pouvoir utiliser les services numériques.

L'Université Jean Monnet met à votre disposition **deux salles de libre-accès informatique** dans lesquelles vous pourrez travailler librement et individuellement sur un poste informatique :

- une sur le site de Tréfilerie, bâtiment D, 3e étage,
- une sur le site de la Métare, bâtiment H,

Ces deux salles sont ouvertes indifféremment à tous les étudiant-e-s, quelle que soit leur faculté de rattachement.



Si vous disposez d'un ordinateur portable, dans les libre-accès informatiques de Tréfilerie et de

sciences, des places sont disponibles pour vous connecter en WIFI  (réseau UJM-SF). Vous pouvez également vous connecter sur l'ensemble des sites de l'université.

Vous disposez dès votre entrée à l'Université d'un **quota d'impressions gratuites** différent selon votre année d'études.

Pour travailler en groupe, vous pouvez réserver des salles de TP autonomes auprès des personnels de libre-accès, sur les sites mentionnés précédemment (attention, aucune réservation n'est faite à l'avance, vous devez en faire la demande sur le moment et une salle ne vous sera attribuée qu'en fonction des disponibilités).

Pour toute information complémentaire, rendez-vous aux adresses suivantes :

<https://documentation.univ-st-etienne.fr>

<http://portail.univ-st-etienne.fr/bienvenue/presentation/dsi-pole-production-tice-et-services-252908.kjsp>

LE SERVICE DES PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ JEAN MONNET - SAINT-ÉTIENNE



Le saviez-vous ? L'Université de Saint-Étienne dispose depuis 1972 d'un service d'édition qui publie des ouvrages variés (plus de neuf cents titres à ce jour) et susceptibles de vous intéresser : littérature, langues et civilisations étrangères, histoire, géographie, arts plastiques, musique, architecture, régionalisme, Antiquité, sociologie, éducation, sciences...

Pour connaître les dernières publications des Presses universitaires de Saint-Étienne (PUSE) ou télécharger le catalogue :

 <https://presses.univ-st-etienne.fr/fr/index.html>

Adresse : 35, rue du 11 novembre,
42023 SAINT-ÉTIENNE CEDEX 2

Localisation : site Tréfilerie, bâtiment L 2^{ème} étage.

 04.77.42.16.52

 puse@univ-st-etienne.fr

 <https://presses.univ-st-etienne.fr/fr/index.html>

Heures d'ouverture : 9h-16h30 du lundi au vendredi (plus de précisions sur le site).

Responsable : M. Jean-Marie Roulin.

